

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2012/06/26-13

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 juin 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'arrêté du 29 avril 1988 fixant la réglementation et la liste des capacités de médecine,

Vu les arrêtés des 15 juin 1989, 15 juin 1990, 17 novembre 1990, 28 juin 1991, 6 août 1996, 3 juin 1998, 11 mars 2002, 8 avril 2003, 14 novembre 2003 et 26 avril 2007 modifiant l'arrêté du 29 avril 1988 portant réglementation et liste des capacités de médecine,

Vu l'arrêté du 10 janvier 2000 portant création d'une capacité de pratiques médico-judiciaires,

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 31 mai 2012 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Demandes d'habilitation à mettre en place des enseignements conduisant aux Capacités de médecine au titre de l'année universitaire 2012/2013

Le conseil d'administration approuve les demandes d'habilitation à mettre en place des enseignements conduisant aux Capacités de médecine au titre de l'année universitaire 2012/2013. Les dossiers de demande sont annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 26 juin 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



HABILITATION CAPACITES 2012/2013

Liste des dossiers de demande d'habilitation à mettre en place des enseignements conduisant aux Capacités de Médecine au titre de l'année universitaire 2012/2013

Capacité	Responsable	Nbre de candidats susceptibles d'être accueillis	années d'étude	Observations	Avis de Mr le Pr. SEBAHOUN, Chargé de Mission	Avis du Conseil de Faculté
MEDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT	Pr VITON	30	1 an	renouvellement	FAVORABLE	
MEDECINE DE CATASTROPHE	Pr AUFFRAY	20 (+ candidats étrangers éventuels)	1 an	renouvellement	FAVORABLE	
MEDECINE TROPICALE	Pr PAROLA	10	2 ans	renouvellement Le Professeur Philippe PAROLA succède au professeur jean DELMONT dans ses fonctions de responsable - Cohabilitation demandée avec l'Université de Montpellier I	FAVORABLE	
PRATIQUES MEDICO-JUDICIAIRES	Pr LEONETTI	5	2 ans	renouvellement	FAVORABLE	
TECHNOLOGIE TRANSFUSIONNELLE	Pr De MICCO	10	2 ans	renouvellement	FAVORABLE	

HABILITATION CAPACITES 2012/2013

Liste des dossiers de demande d'habilitation à mettre en place des enseignements conduisant aux Capacités de Médecine au titre de l'année universitaire 2012/2013

Capacité	Responsable	Nbre de candidats susceptibles d'être accueillis	années d'étude	Observations	Avis de Mr le Pr. SEBAHOUN, Chargé de Mission	Avis du Conseil de Faculté
ANGIOLOGIE	Pr MAGNAN	5	2 ans	renouvellement Le Professeur Pierre-Edouard MAGNAN succède au professeur Alain BRANCHEREAU dans ses fonctions de responsable	FAVORABLE	
EVALUATION ET TRAITEMENT DE LA DOULEUR	Pr REGIS	15	2 ans	renouvellement Le Professeur Jean REGIS succède au professeur Jean Claude PERRAGUT dans ses fonctions de responsable	FAVORABLE	
GERONTOLOGIE	Pr BONIN-GUILLAUME	30	2 ans	renouvellement le nombre d'inscription pour la Validation de la CAPACITE est de 2 . Une troisième et ultime inscription est possible en cas d'échec	FAVORABLE	

**DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LA CAPACITE DE
MEDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT**

I – UNIVERSITE :
(Préciser les UFR concernées)

DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES	CERTAINS ENSEIGNEMENTS EN COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES
Faculté de Médecine Scolarité 3 ^{ème} cycle 27 Bd Jean Moulin 13005 MARSEILLE	

II – AVIS :

- du ou des conseils des UFR
- du président d'université
- du conseil des études et de la vie universitaire
- du conseil d'administration

**III – NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE
L'ENSEIGNEMENTS :**

NOM : Professeur Jean Michel VITON PU. PH.
Adresse : CHU TIMONE
Pôle MPR - Médecine du Sport

N° TEL : 04 91 38 56 01
N° fax : 04 91 38 46 12

IV – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :

- Création d'un service CHU de médecine du sport dont l'activité ne cesse de croître depuis Mai 1997.
- Nécessité d'une formation spécifique. La réalité quotidienne laisse apparaître des défaillances dans l'établissement de certificats médicaux de non contre-indication, sans exploration correcte et dans la prise en charge des sportifs blessés. D'où la nécessité de former des cliniciens ayant acquis un niveau acceptable dans la discipline.
- Très forte demande de formation universitaire de la part des médecins spécialistes en Médecine Physique et de Réadaptation, des chirurgiens orthopédistes, des rhumatologues et des médecins généralistes.
On compte plus de vingt inscriptions par an.

V – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE :

30

VI – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

Thèmes enseignés	Volumes horaires	Nom et qualification des enseignants
Traumatologie du sport	46 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Pr DELARQUE PU PH • Pr VITON PU PH • Pr BENSOUSSAN PU PH • Dr COUDREUSE PH • Dr GRISOLI • Dr LOTITO CCA • Dr COLLADO • Dr FRANCESCHI • Pr CURVALE PU PH • Pr ROCHVERGER PU PH • Pr ARGENSON PU PH • Pr CHAGNAUD PU PH • Pr CHAMPSAUR PU PH • Pr DUFOUR PU PH
Santé de l'adulte et de l'enfant sportifs, aspects médicaux de la pratique des sports	8 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Pr JOUVE PU PH • Pr BOLLINI PU PH • Pr PANUEL PU PH
Physiologie et biologie du sport : métabolisme énergétique, adaptation des différentes fonctions à l'exercice musculaire, entraînement et fatigue, biométrie, adaptation à l'environnement,	12 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Dr LAGRANGE • Dr BOUSSUGES • C. NICOL MCU
Physiologie et biologie du sport : Cardiologie du sport	8 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Pr DEHARO PU PH • Pr HABIB PU PH • Pr BONNET PU PH • Dr LAFAY
Physiologie et biologie du sport : Dopage	4 Heures	<ul style="list-style-type: none"> • Pr LEONETTI PU PH • Pr PELISSIER PU PH • Dr PRUVOST
Examen médical du sportif, épreuves d'aptitude, délivrance de certificats	6 Heures	<ul style="list-style-type: none"> • Dr ROLLAND • Dr LACROIX
Physiologie et biologie du sport : Analyse du mouvement	8 Heures	<ul style="list-style-type: none"> • Pr DELARQUE PU PH • Pr VITON PU PH • Pr BENSOUSSAN PU PH
Sport et état pathologique Sports et situations particulières (technopathie, plongée, sujets âgés...)	20 Heures	<ul style="list-style-type: none"> • Pr PORTUGAL PU PH • Pr OLIVER PU PH • Dr BARTHELEMY PH • Dr COULANGE PH • Dr DELPIERRE PH • Pr DA FONSECA PU PH • Pr RICHARD PU PH • Dr COUDREUSE PH

Médecine d'urgence et sport	8 heures	<ul style="list-style-type: none">• Dr LAFAY• Pr DEHARO• Dr GRISOLI PU PH
Total	120 Heures	

VII –SERVICES SUSCEPTIBLES D’ACCUEILLIR LES ETUDIANTS EN STAGE : Dénomination de l’établissement et du service, nom et qualification du chef de service.

(Fournir lettre d'accord)

Unité de médecine du sport, Pr DELARQUE,
Pôle de Médecine Physique et de réadaptation, AP-HM

Hôpital SALVATOR

249 Bld Ste Marguerite
13009 MARSEILLE
04 91 74 50 40

VIII – MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

1) Examen probatoire préalable à l'inscription

Epreuve écrite : notée sur 20

Bases = Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur
Physiologie des appareils cardio-vasculaire et respiratoire

Entretien oral noté sur 10

- * Connaissances
- * Motivation
- * C.V.

2) Modalités de validation des enseignements

Epreuve écrite de 2 heures (4 questions) notée sur 40

Oral ou mémoire noté sur 40

3) Modalités de validation des stages (préciser leur durée lorsqu'elle n'est pas fixée réglementairement)

L'Enseignement pratique comporte 40 demi-journées (Consultations et stages sur le terrain) soit 100 heures :

- Consultations de Traumatologie du sport
- Tests isocinétiques
- Bilans d'aptitude (adultes et pédiatriques)
- Consultations d'épreuve d'effort
- Examens cliniques programmés
- Suivi sur le terrain

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LA CAPACITE DE MEDECINE

I - UNIVERSITE :

- Aix Marseille Université
- U.F.R Médecine

DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES	CERTAINS ENSEIGNEMENTS EN COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES
<ul style="list-style-type: none">• Université de Nice	<ul style="list-style-type: none">• Université de Nice• UFR Médecine Nice
<ul style="list-style-type: none">• Université de Montpellier I	<ul style="list-style-type: none">• Université de Montpellier• UFR Montpellier Nîmes

II - AVIS :

- du ou des conseils des UFR
- du conseil des études et de la vie universitaire
- du conseil d'administration

III - NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT:

NOM : Jean- Pierre AUFFRAY - Directeur Médical du SAMU

ADRESSE : Hôpital de la Timone - 264 rue Saint Pierre - 13385 Marseille Cedex 05

N° de téléphone : 04 91 38 45 15 - 04 91 38 58 16

N° de fax : 04 91 38 69 43

E-Mail : jean-pierre-auffray@ap-hm.fr

IV - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :

Renouvellement de l'enseignement de la Capacité de Médecine de Catastrophe, enseignée à Marseille depuis 1988. Demande de formation de la part de médecins urgentistes déjà titulaires du diplôme spécialisé complémentaire de Médecine d'Urgence (ou de la CAMU, CMU)

La collaboration étroite dans le domaine de la Médecine d'urgence et de la réanimation des enseignants civils et militaires de l'inter-région PACA Languedoc-Roussillon et l'organisation de zone de secours civil sur la région France sud justifient une demande conjointe d'organisation de cette formation.

Le SAMU des bouches du Rhône est le SAMU de référence zonale et assure à ce titre la formation et la coordination des secours en cas d'événement catastrophiques à effets limités ou de risque non conventionnel de type nucléaire, radiologique, biologique et chimique.

Cette formation s'adresse plus particulièrement aux médecins ayant une activité dans les services d'accueil des urgences, les services d'incendie et de secours, aux Médecins des SAMU et SMUR, aux médecins participants à des actions de médecine humanitaire.

Il existe une spécificité et une justification régionale à cette formation compte-tenu des risques technologiques et industriels (industries chimiques de l'Etang de Berre, industrie nucléaire de la basse vallée du Rhône) et naturels élevés (risques sismiques, risques climatiques). Cette spécificité a justifié l'implantation régionale et le développement d'organisme de secours de référence dont le savoir-faire justifie leur participation à un enseignement à vocation nationale ou internationale.

V - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE :

20 candidats (+ candidats étrangers éventuels)

VI - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

Thèmes enseignés	Volumes horaires	Nom et qualification des enseignants
Les catastrophes : <ul style="list-style-type: none">• Définition• Classification• Impact médical et social• Prévention et épidémiologie des risques majeurs	88 heures de cours théoriques +	PR J.P. AUFFRAY DR GARRY Ph SAMU 13 Pr J.E. DE LA COUSSAYE Pr BACCINO CHU MONTPELLIER Dr O.ONDE SAMU 30

<p>Pathologie résultant des catastrophes, techniques de soins :</p> <p>Tactique, stratégie et logistique des secours aux victimes de catastrophes en France métropolitaine et dans d'autres territoires et pays</p> <p>Aspects juridiques, administration, médico-légaux et financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlementation • législation 	<p>4 heures d'exercice pratique sur le terrain</p>	<p>Dr PANSARD Dr DUMONT R. SAMU 34 MGI MERLIN SSA-CR MC PEDUZZI ADC FAVREAU MC WAROUX MED MARSAA UIISC7 MC BENNER MC M Dr PONS Dr MEYRAN MC PAKLEPA DR PETITJEAN BMPM MC PUIDUPIN MC PEYTEL MC DEMORTIERE MC DROUIN MC PAUL MC BALANDRAUD MC POLYCARPE MC GARNOTEL PCC OLIVER HIA LAVERAN Cdt BERNES DSC LCL SALUDAS COZ VALABRE MGI CARPENTIER SSA - EPPA Dr RICHARD JP Dr MAESTRACCI Dr BROCHE MISP - ARS LR DR DUPONCHEL ARS PACA Mr DONNET Préfecture 34</p>
--	--	---

VII -SERVICES SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR LES ETUDIANTS EN

STAGE : Dénomination de l'établissement et du service, nom et qualification du chef de service.

(Fournir lettre d'accord)

- Unité de sécurité civile n°7 à Brignolles (cf. convention - annexe 4)
- Hôpital d'instruction des armées Laveran - Marseille
- Hôpital d'instruction des Armées Sainte Anne - Toulon
- Bataillon des Marins Pompiers - Marseille
- SAMU 13 - Hôpital de la Timone - Marseille
- SAMU 34 - Montpellier
- Département Urgences Réanimation - SAMU 30

VIII - MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

1) Examen probatoire préalable à l'inscription

- Ecrit par QCM noté sur 20
- Entretien noté sur 10 avec un enseignant de la Capacité de Médecine de Catastrophe

2) Modalités de validation des enseignements

- Deux épreuves écrites : Organisation, stratégie : notée sur 20
Epreuve médicale : notée sur 20
- Examen pratique (noté sur 20) ouvert aux étudiants ayant satisfait aux critères de présence obligatoire à l'exercice pratique en groupe restreint, au cours d'un exercice sur le terrain.

3) Modalités de validation des stages (préciser leur durée lorsqu'elle n'est pas fixée réglementairement)

- Une demi-journée d'exercice pratique en mise en situation pour l'ensemble des candidats avec le soutien logistique de l'UIISC7 de Brignoles (4 heures).
- Présence obligatoire

Pièces jointes :

- Programme année 2011/2012
- Présentation de l'enseignement
- Convention sécurité civile

1CAPACITE DE MEDECINE DE CATASTROPHE

Séminaire 1

Du lundi 30 janvier au jeudi 2 février 2012
à l'UIISC de BRIGNOLES

LUNDI 30 janvier 2012

09 h 30 - 10h30	Présentation de la Capacité et du CEU de Médecine de Catastrophe.	PR J.P. AUFFRAY Pr J.E. DE LA COUSSAYE
10h30 - 12h00	Chaîne des secours et rôle du médecin de catastrophe.	DR GARRY Ph SAMU 13
13h30 - 17h30	Humanitaire et santé publique : application aux afflux de réfugiés et déplacés	MGI MERLIN SSA-CR

MARDI 31 janvier 2012

08h30 - 10h00	Retex Haïti	MC PEDUZZI (UIISC7) MC BENNER (BMPM)
10h15 - 12 h 00	Prise en charge de multiples victimes d'incendie	MC BENNER BMPM
13 h 30 - 15 h 00	Blessés multiples en situation de guerre ou de terrorisme	MC PUIDUPIN HIA LAVERAN
15 h 00 - 17 h 00	Triage en situation dégradée	MC PUIDUPIN HIA LAVERAN

MERCREDI 1er février 2012

08h30 - 10h15	Communication en situation de crise	Cdt BERNES DSC
10h30 - 12h00	Le plan ORSEC NOVI Le plan multi attentats	MC MEYRAN BMPM
13 h 30 - 15 h 00	Organisation de la Sécurité Civile au niveau national, zonal et départemental - rôle du CODIS	LCL SALUDAS COZ VALABRE
15 h 15 - 17 h 00	Prise en charge de multiples victimes d'explosion et/ou d'ensevelissement	MGI CARPENTIER SSA - EPPA

JEUDI 2 février 2012

09h00 - 12h00	Les transmissions en situation de crise Exercice pratique	ADC FAVREAU UIISC 7
13h30 - 17h30	Exercice pratique de médecine de catastrophe Cas cliniques Film	MC PEDUZZI MC WAROUX MED MARSAA UIISC 7

CAPACITE DE MEDECINE DE CATASTROPHE**Séminaire 2****Du lundi 12 au jeudi 15 mars 2011****à l'Hôpital d'Instruction des Armées LAVERAN****Lundi 12 mars 2012 :**

09h00 - 10h30	LE PLAN BLANC ELARGI	DR DUPONCHEL ARS PACA
10h45 -12 h 00	Remplissage et transfusion sanguine en situation d'exception	MC PEYTEL HIA LAVERAN
14h00 -15h30	Les fractures ouvertes et fracas des membres Les amputations de sauvetage	MC DEMORTIERE MC DROUIN HIA LAVERAN
15h30 -17 h00	Les troubles psychiques post traumatiques, les réactions de panique Cellule médico-psychologique	MC PAUL HIA LAVERAN

Mardi 13 mars 2012

09h00 -10h00	Prise en charge de la douleur en situation d'afflux Anesthésie sédation procédurale	MC PUIDUPIN HIA LAVERAN
10h00 -11h00	Imagerie et échographie au triage	MC PEYTEL HIA LAVERAN
11h00 -12 h00	Qui opérer en situation de catastrophe ?	MC BALANDRAUD HIA LAVERAN
14 h00 -15 h30	Les contraintes des EVASAN collectives	MC POLYCARPE HIA LAVERAN
15h45 -17 h00	Le risque biologique	MC GARNOTEL HIA LAVERAN

Bataillon des Marins Pompiers - Caserne de Plombières**Mercredi 14 mars 2012 : BMPM**

09h00 - 12 h 00	ORSEC MER Plan de secours à navire, à naufragés Présentation de l'UMIM	MC BENNER BMPM
14 h 00 - 15 h 00	Les agressifs chimiques	PCC OLIVER HIA LAVERAN
15 h 00 - 17 h 00	Organisation des secours en cas d'événement NRBC : Tri et événement NRBC retex exercice METROTOX 2005	Dr PONS BMPM

jeudi 15 mars 2012 : BMPM

09 h 00 - 10 h 00	Principes de décontamination chimique	Dr PONS BMPM
11 h 00 - 12 h 00	Risque Radiologique	MC PAKLEPA DR PETITJEAN BMPM
14 h00 - 17 h 00	<u>Pratique</u> : Equipements de Protection Individuels :Habillage, déshabillage PRV chimique Décontamination	Dr MEYRAN Laboratoire de chimie du SMUR BMPM

CAPACITE DE MEDECINE DE CATASTROPHE**Séminaire 3**

Du Lundi 16 avril au mercredi 19 avril 2011

A MONTPELLIER - Hôpital LAPEYRONIE - Service URGENCES - SAMU

LUNDI 16 avril 2012

09 h 00 - 10 h 30	Identification des victimes en cas de catastrophe	Pr BACCINO CHU MONTPELLIER
10 h 30 - 12 h 30	Organisation du SAMU - Centre 15 en situation de catastrophe	Dr O. ONDE SAMU 30
14 h 00 - 15 h 00	Etablissements de soins en tension	Pr DE LA COUSSAYE
15 h 00 - 17 h 00	Rôles et organisation du COD (dans les locaux de la préfecture)	Mr DONNET Préfecture 34

MARDI 17 avril 2012

10 h 00 - 12 h 00	Contribution de l'ARS en situation de catastrophe La gestion des risques quotidiens. La gestion des risques majeurs. Les plans de secours (plan ORSEC, plan d'urgence, plan particuliers d'intervention). L'hébergement en période de crise.	Dr BROCHE MISP - ARS LR
13 h 30 - 15 h 30	Lots de catastrophes (PMA, PSM, UMD..)	Dr PANSARD SAMU 34
15 h 30 - 17 h 00	Cas cliniques : régulation de catastrophe,..	Dr PANSARD SAMU 34

MERCREDI 18 avril 2012

9 h 00 - 11 h 00	Plan Canicule et Plan Grand Froid : organisation et prise en charge	Dr DUMONT R. SAMU 34
11 h 00 - 12 h 00	Organisation du réseau des transmissions en cas de catastrophe : Police, Secours, Réseaux Médicaux (ANTARES)	Dr RICHARD JP
14 h 00 - 16 h 00	Prise en charge des enfants en situation de catastrophe	Dr MAESTRACCI

ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 - 2012

CAPACITE DE MEDECINE DE CATASTROPHES

Responsables : Pr. J.P. AUFRAY, Pr. J.E. DE LA COUSSAYE

Organisateurs :

Pr. J.P. AUFRAY, Pr. J.P. CARPENTIER, Pr. J.E. DE LA COUSSAYE, Pr JJ ELEDJAM, Pr E. PEYTEL

en collaboration avec

le Service de Santé des Armées, le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille et la Sécurité Civile

Coordination : Dr Philippe GARRY (contact : philippe.garry@ap-hm.fr)

CONDITIONS ET MODALITES D'ADMISSION

- ❖ Ouvert aux Docteurs en Médecine français ou étrangers ayant validé préalablement un enseignement de médecine d'urgence ou de réanimation (CAMU, CMU, DES d'anesthésie-réanimation chirurgicale, DESC de réanimation médicale ou toute formation équivalente, DESC de Médecine d'Urgence).

EXAMEN PROBATOIRE

- ❖ Pour être autorisés à présenter les épreuves de l'examen probatoire (entretien et épreuves écrites), les candidats devront avoir pris une inscription auprès du Service de la scolarité du 3^{ème} cycle de la faculté de Médecine et avoir acquitté la première partie du droit de scolarité auquel s'ajoute le montant des droits universitaires.
- ❖ L'épreuve écrite se déroulera le mardi 4 octobre 2011 de 9 h à 10 h à la Faculté de Médecine TIMONE,
- ❖ **Programme :** Prise en charge des urgences vitales individuelles devant un arrêt circulatoire, un état de choc hémorragique, une détresse respiratoire, un coma traumatique, un traumatisme thoracique, un traumatisme abdominal,
- ❖ L'entretien aura lieu le mardi 4 octobre 2011 à partir de 14h00 au SAMU 13 – Hôpital de la TIMONE.
- ❖ Seuls les candidats admis à l'examen probatoire seront autorisés à s'inscrire définitivement et devront verser les droits complémentaires de scolarité.
- ❖ Le nombre de places définitives disponibles pour l'inscription est de 20 candidats.

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

- ❖ **SEMINAIRES :**
 - ✚ du 30 janvier au 02 février 2012 à l'UIISC 7 de BRIGNOLES
 - ✚ du 12 au 15 mars 2012 à MARSEILLE
 - ✚ du 16 au 18 avril 2012 à MONTPELLIER
- 80 heures d'enseignement théorique : 11 jours en 3 séminaires
- 12 heures d'exercices sur le terrain : une demi-journée d'exercice et une journée de synthèse.

❖ **THEMES :**

- Epidémiologie, différents types de désastres naturels, industriels ou conflictuels, les risques majeurs.
- Stratégie, logistique, plans de secours.
- Pathologie résultant des catastrophes.
- Techniques de secours, soins d'urgence.
- Réglementation, législation.

EXAMEN TERMINAL DE VALIDATION :

- **EXAMEN PRATIQUE** notée sur 60 : en juin 2012 à BRIGNOLES
- **EXAMEN ECRIT** notée sur 80 : en juin 2012 à MARSEILLE

Fait à Marseille le 16 juin 2011



**Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille**

SERVICE D'AIDE MEDICALE URGENTE
Professeur Jean Pierre AUFFRAY

Professeur
Jean Pierre AUFFRAY
Directeur Médical

Tél : +33(0) 491 384515
Fax : +33(0) 491 386943
jean-pierre.auffray@ap-hm.fr

ATTESTATION

Je soussigné, Professeur Jean-Pierre Auffray, Chef du Pôle Réanimation/Urgences/SAMU/Hyperbarie, responsable de l'enseignement de la Capacité de Médecine de Catastrophe, certifie accepter de recevoir les étudiants régulièrement inscrits dans cet enseignement afin de leur dispenser un enseignement pratique et théorique dans le domaine des urgences collectives et des risques exceptionnels type nucléaire, radiologique, biologique et chimique.

Le SAMU des Bouches du Rhône est le SAMU de référence zonale de la zone civile Sud de la France, et par conséquent responsable à ce titre de la formation et la coordination à la prise en charge des risques de ce type.

L'ensemble se fera dans le cadre d'exercices pratiques, de retours d'expériences et de simulations de cas.

Fait à Marseille le 21 février 2012 pour faire valoir ce que de droit.

Pr Jean-Pierre AUFFRAY

**CENTRE HOSPITALIER REGIONAL
DE MARSEILLE**

HOPITAL DE LA TIMONE
SAMU 13

Professeur J.P. AUFFRAY
Directeur Médical

Tél. 04 91 49 91 34 - Fax 04 91 38 69 43
N° ADEL 131099046

ARTICLE I :

Nature de la prestation

Sous réserve des dispositions qui font l'objet de l'alinéa 2 de l'article VIII ci-après, le chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 7 (UIISC 7) mettra à la disposition de la Faculté de Médecine de Marseille, dénommée ci-après le bénéficiaire, pour la journée du 25 mai 2011, une équipe en mesure de mettre en œuvre des moyens pédagogiques et un exercice de simulation de catastrophe. La composition et le volume de cette équipe seront fonction des impératifs de l'unité à cette période.

Durant cette période, l'UIISC 7 met à disposition de la faculté de Marseille les effets spécifiques de sauvetage et déblaiement (vestes de cuir, casques et gants).

ARTICLE II :

Objet de la prestation

La mise à disposition de ce détachement et des moyens énumérés ci-dessus a pour but de permettre aux stagiaires de la Faculté de Médecine de Marseille de suivre la formation théorique et pratique de la capacité de médecine de catastrophe.

Cette formation et ces moyens ne pourront recevoir aucun autre emploi que celui prévu ci-dessus, sous peine de retrait immédiat.

La formation se déroulera au camp Couderc, route de Bras 83177 BRIGNOLES, sur l'aire de sauvetage déblaiement mise à disposition du bénéficiaire par l'UIISC 7.

Les stagiaires et le personnel d'encadrement extérieur à l'unité pourront être alimentés à titre onéreux par le cercle mess de l'unité. Le paiement des repas se fera alors à titre individuel au tarif de 5,50 € par repas.

ARTICLE III :

Reconnaissance

Le bénéficiaire déclare formellement être d'accord sur les moyens mis à disposition et énumérés à l'article premier. Les matériels sont réputés lui être remis en bon état, sauf réserves à formuler par ses soins, par écrit au moment de la mise à disposition et à adresser contre accusé de réception à l'UIISC 7.

ARTICLE IV :

Logement

Sans objet.

ARTICLE V :

Dépenses supplémentaires

Le bénéficiaire prend à sa charge les dépenses de matériel déterminées en annexe 1. Cette annexe peut être modifiée par voie d'avenant.

ARTICLE VI :

Recouvrement des dépenses

Le bénéficiaire s'engage à payer les dépenses exposées ci-dessus à l'UIISC 7 au vu d'un titre de perception.

ARTICLE VII :

Redevance domaniale

Sans objet

ARTICLE VIII :

Cessation de la prestation

Le détachement et les moyens fournis par l'UIISC 7 devront être remis à la disposition du chef de corps de l'unité dès la cessation du service auquel ils étaient destinés.

Le chef de corps de l'UIISC 7 conserve la faculté de retirer tout ou partie du personnel ou matériel, sans préavis, et sans que ce retrait anticipé puisse ouvrir droit à une indemnité quelconque au profit du bénéficiaire.

En ce cas, la convention d'accord prendra fin en date du jour où la décision aura été prise. Le bénéficiaire pourra de même remettre à la disposition de l'UIISC 7, à toute époque de la durée de la convention, tout ou partie du détachement et des moyens visés à l'article premier ci-dessus avec préavis d'au moins 24 heures, le cas échéant, en ce qui concerne le personnel.

ARTICLE IX :

Règlement des dommages

Pour la durée de la convention, les formateurs et les stagiaires restent couverts par leurs employeurs respectifs pour les accidents et les dommages leur survenant.

La Direction de la Sécurité Civile répond des dommages causés ou subis par le personnel et le matériel de l'UIISC7.

Il appartient au stagiaire et au personnel encadrant (extérieur à l'UIISC 7) de souscrire un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile. Celle-ci doit le garantir contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que celui-ci peut encourir en vertu des

articles 1382 à 1386 du code civil, à raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers à l'occasion de ses activités de stagiaire, y compris au cours de ses déplacements et trajets. Doivent également être considérés comme tiers la formation d'accueil et ses agents.

ARTICLE X :

Avis à donner en cas d'événement grave

L'encadrement doit aviser le chef de corps de l'UIISC7 et le doyen de la faculté de médecine de Marseille en cas d'événement grave, d'accident, perte ou avarie.

Fait en 3 exemplaires à Marseille, le

Lu et approuvé,
Monsieur le général
Adjoint Militaire du Directeur de la
Sécurité Civile
Commandant les Formations Militaires
de la Sécurité Civile

Lu et approuvé,
Monsieur le Président de
l'Université de la Méditerranée

Jacques DEFRETIN

Yvon BERLAND

Lu et approuvé,
Monsieur le Doyen de la
Faculté de Médecine de Marseille

Georges LEONETTI

Annexe 1 à la convention N °

Tarifs en vigueur pour l'année 2011

MATERIELS :

© Médical :	200 Euros
© Secourisme :	200 Euros
© Secrétariat :	300 Euros
Soit un total de :	700 Euros

**DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LA
CAPACITE DE
MEDECINE TROPICALE**

Demande Conjointe de renouvellement d'habilitation

**I – UNIVERSITE : Aix Marseille Université
UFR Médecine Marseille**

DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES	CERTAINS ENSEIGNEMENTS EN COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES
Université Montpellier 1 UFR Médecine Montpellier-Nîmes	Université de Dakar, Sénégal
	Université de Yaoundé 1, Cameroun
	Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger
	Professeurs Agrégés du Service de Santé des Armées en France

II – AVIS :

• du ou des conseils des UFR

• du conseil des études et de la vie universitaire

• du conseil d'administration

III – NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT:

COORDONNATEUR INTERREGIONAL ET RESPONSABLE LOCAL A MARSEILLE

NOM : Pr Philippe PAROLA, PH-PU en Maladies Infectieuses et Tropicales ; option Maladies Tropicales

ADRESSE : Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, Hôpital Nord, Assistance Publique Hôpitaux de Marseille, 13015 Marseille
et
Unité de Recherche en Maladies Infectieuses et Tropicales Emergentes URMITE, UMR 6236 CNRS-IRD, Faculté de Médecine, Aix-Marseille Université, Boulevard Jean Moulin 13005 Marseille

N° de téléphone : 04 91 96 89 35

N° de fax : 04 91 96 89 38

E-Mail : philippe.parola@univ-amu.fr et philippe.parola@ap-hm.fr

RESPONSABLE LOCAL A MONTPELLIER

NOM : Pr Eric DELAPORTE, PU-PH en Maladies Infectieuses et Tropicales ; option Maladies Tropicales

ADRESSE : Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, CHRU de Montpellier, Hôpital Gui de Chauliac,
80 avenue Augustin Fliche, 34 295 Montpellier cedex 5
et
UMI 233, 911 avenue Agropolis, BP 64501, 34 394 Montpellier Cedex 5

N° de téléphone : 04 67 41 61 56

N° de fax : 04 67 41 61 46

E-Mail : Eric.Delaporte@ird.fr

COMMISSION PEDAGOGIQUE

Une commission pédagogique associant des professeurs de la Faculté de Médecine de Marseille et des Professeurs de la Faculté de Médecine de Montpellier – Nîmes est chargée de veiller à la qualité des enseignements. Elle préside aux évaluations des enseignements théoriques et donne son avis sur la validation des stages et des mémoires de fin d'études.

IV – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :

La Médecine Tropicale tient une place importante parmi les disciplines médicales qui sont enseignées de par le monde. Tout exercice médical dans les régions tropicales s'y rattache et la pathologie importée dans les pays à climat tempéré est pour une bonne part contractée en milieu tropical. La pathologie des migrants et la pathologie des voyageurs sont habituellement enseignées dans le cadre de la Médecine Tropicale, tant de nombreux migrants et voyageurs malades proviennent de pays tropicaux. A la Médecine Tropicale, il est aussi admis de rattacher certains aspects de la santé humanitaire et de la médecine exercée dans des pays en voie de développement situés en régions climatiques tempérées, étant donné que de nombreux problèmes de santé de leurs populations, au niveau économique et précaire, sont communs avec ceux des régions tropicales.

Compte tenu du très vaste champ d'application de la Médecine Tropicale, de nombreux médecins cherchent à acquérir des connaissances et des compétences dans cette discipline, afin de pouvoir exercer à titre temporaire ou définitif dans des pays tropicaux ou dans des pays nécessitant le même type de soins médicaux. Dans le cadre d'un exercice médical dans notre pays, prévenir des risques sanitaires avant un départ et diagnostiquer au retour d'un séjour tropical des pathologies chez des voyageurs, des expatriés, des immigrés ou des militaires sont des actes médicaux fréquents.

La Médecine Tropicale et la Faculté de Médecine de Marseille

Marseille a une ancienne tradition dans l'enseignement de la médecine tropicale, et dans la collaboration avec les partenaires étrangers hospitalo-universitaires notamment en Afrique et en Asie. Ces dernières années, plusieurs formations en Médecine tropicale ont été organisées à la Faculté de Médecine de Marseille, le plus souvent en collaboration avec l'Institut de Médecine Tropicale du service de Santé des Armées (Le Pharo): DU Surveillance Epidémiologique des Maladies Transmissibles Tropicales, DU Santé Humanitaire, DU Lutte Antipaludique, DU Médecine et Santé Publique Tropicales, DU Soins et Santé Communautaires en Milieu Tropical, DU Santé et Développement en Milieux Méditerranéen et Tropical. Ces enseignements ont été délivrés à la fois à des médecins étrangers de la zone tropicale. Les enseignements de la Capacité en Médecine Tropicale sont organisés à la Faculté de Médecine de Marseille depuis sa création en 1992-1993. Près de 80 Médecins ont été diplômés. Les enseignants marseillais responsables ont exercés ou enseigné en zone tropicale. Enfin, plusieurs équipes de recherche d'Aix-Marseille Université ont formé des UMR avec des laboratoires de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement ; dont le siège est à Marseille) dont la zone de recherche est en zone tropicale comme l'URMITE du Pr Didier Raoult (UMR CNRS 6236 IRD 198; Sénégal) ou celle du Professeur de Lamballerie (UMR190, IRD ; Thaïlande).

La Médecine Tropicale et la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes

A Montpellier, l'enseignement de la Médecine Tropicale a une longue tradition. La présence sur le site de Montpellier de nombreux organismes à vocation tropicale tels que le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) ou encore l'IRC (Institut des Régions Chaudes) joue un rôle d'attraction sur ce thème de façon importante. L'expertise des enseignants hospitaliers et hospitalo-universitaires de Montpellier sur ce thème est reconnue. Cette expertise est renforcée par la présence des chercheurs du CIRAD et de l'IRD en particulier ceux du Pôle Santé Internationale étroitement lié à l'UM1 (UMI du Dr Didier Fontenille, entomologiste, UMI du Pr Eric Delaporte, ...). Les enseignements de la Capacité en Médecine Tropicale sont organisés depuis plusieurs années, ainsi que des DU en rapport avec la pathologie tropicale. Au travers des nombreux partenariats internationaux du CHRU de Montpellier (partenariats Esther-Ensemble pour une Solidarité Thérapeutique Hospitalière en Réseau avec des hôpitaux du Cameroun et du Burkina-Faso sur la thématique du VIH, partenariats en Chine dans différentes disciplines) et de l'IRD (Cameroun, Sénégal, Laos...), de nombreux lieux de stage sont possibles pour les étudiants, dans différentes disciplines (infectieux, mais aussi, urgences, maternité, pédiatrie...).

La cohérence d'une demande d'habilitation conjointe Marseille & Montpellier-Nîmes : la fondation InfectioPôle Sud et l'IHU Méditerranée Infection

En 2007, la fondation Infectiopôle Sud, réseau thématique de recherche et de soins (RTRS) a été créée par le pacte pour la recherche qui permet le financement des projets d'excellence scientifique. La fondation Infectiopôle Sud regroupe des forces vives dans le domaine des maladies infectieuses et tropicales du sud de la France (Montpellier - Nîmes, Marseille et Nice), sur le littoral méditerranéen avec la volonté de lutter activement contre les maladies infectieuses contagieuses et tropicales. La fondation a eu une vocation à la formation de jeunes chercheurs en thèse et en formation post doctorales, vingt postes sont proposés chaque année priorités sur des chercheurs venant des pays du Sud. Cette volonté est traduite par l'association de fondateurs, dont l'IRD, l'EFS, l'INSERM et le CNRS. Tout ceci s'est fait dans le cadre qui est celui de l'excellence dont témoigne l'association de quatre universités : UNIVERSITE DE LA MEDITERANEE (actuellement AIX MARSEILLE UNIVERSITE), MONTPELLIER 1, MONTPELLIER 2, SOPHIA ANTIPOLIS. Parmi les thèmes de recherche privilégiés, la lutte contre les trois grands tueurs dans les pays du Sud : SIDA, Tuberculose et Paludisme, la recherche dans le domaine des maladies émergentes, en particulier les infections respiratoires et les infections diarrhéiques, et la lutte contre la contagion. Des domaines d'investissement dans des domaines à plus longue échéance tel que l'exploration du microbiote humain et l'investigation des causes de cancers transmissibles sont aussi des priorités.

En 2011, l'institut hospitalo-universitaire « Méditerranée Infection » a été créé après sélection de 6 projets nationaux pour la création d'IHU, dévolus aux soins, à la recherche et à la formation. Les partenaires institutionnels comprennent notamment l'Assistance Publique, l'Université de la Méditerranée, l'IRD, l'INSERM, le CNRS, l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) et l'Établissement Français du Sang (EFS), les CHU de Montpellier, Nîmes, Nice, ainsi que les Universités de Montpellier 1 et 2, et de Nice- Sophia-Antipolis.

La formation en pathologie infectieuses et tropicales est un axe essentiel des objectifs de l'IHU. Les professeurs Eric Delaporte à Montpellier, et Philippe Parola à Marseille, tous deux spécialistes en médecine tropicale ont donc décidé de proposer une formation commune, sous l'égide de l'infectiopôle sud et de l'IHU **Méditerranée Infection**, afin de proposer aux médecins les compétences spécifiques et complémentaires des deux universités.

V – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE :

10 étudiants maximum pourront être inscrits. L'enseignement théorique pourra être organisé chaque année ou tous les 2 ans (année 1 théorique ; année 2 stages et mémoires) selon la demande.

VI – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

La durée de l'enseignement théorique est de 120h, dont 4h de TP et 11h de TD.

Les cours se répartissent en 8 séminaires de 2 jours (environ 1 jeudi et vendredi par mois), d'octobre ou novembre à avril ou mai, en alternance à la Faculté de Médecine de Marseille et à la Faculté de Médecine de Montpellier

Les travaux dirigés peuvent être effectués dans une ou l'autre des universités. La répartition sera faite en début d'année par les responsables

Thèmes enseignés	Volumes horaires
<u>Module 1 :</u> Influence de l'environnement sur la santé en zone tropicale et dans les pays en développement	8 h : - Climatologie, géographie et santé - Démographie et santé - Urbanisation et santé - Contraintes de la pauvreté sur la santé - Exposition aux éléments traces métalliques et impact sur la santé en Amazonie - Zoonoses et risques d'émergence 2h : - Anthropologie de la santé 4h : Rôle des vecteurs et principes de la lutte antivectorielle
<u>Module 2 :</u> Les grands problèmes de santé et leur prévention en zone tropicale et dans les pays en développement	Les maladies de la pauvreté 6h : - Epidémiologie, clinique et prise en charge du paludisme - Diagnostic biologique du paludisme - Aspects opérationnels de la lutte contre le paludisme 4h : - Epidémiologie, clinique et prise en charge de la tuberculose - Aspects opérationnels de lutte contre la tuberculose 4h : - Infections sexuellement transmises et infection par le VIH/Sida : épidémiologie, prise en charge, aspects opérationnels de lutte Autres problèmes de santé 24h : - Hépatites virales - Trypanosomoses - Arboviroses - Fièvres hémorragiques virales - Leishmanioses - Rickettsioses et borrélioses - Lèpre - Filarioses à transmission vectorielle - Histoplasmoses et autres mycoses pulmonaires - Autres parasitoses Vaccins 3h : - Vaccinations - Programme élargi de vaccination - Couverture vaccinale et efficacité vaccinal

<p><u>Module 3 :</u></p> <p>La médecine au quotidien en zone tropicale et dans les pays en développement</p>	<p>18h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pédiatrie - Dermatologie - Gynéco-obstétrique - L'œil sous les tropiques - Intoxications et envenimations - Diarrhées bactériennes et virales : approche syndromique - Conduite à tenir devant : fièvre, hyperéosinophilie, splénomégalie... - Les anémies - Maladies parasitaires d'origine alimentaire - Bon usage des antibiotiques - Hygiène hospitalière, prévention des infections nosocomiales
<p><u>Module 4 :</u></p> <p>Le laboratoire en zone tropicale et dans les pays en développement</p>	<p>7h (dont 4 en TP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le laboratoire de virologie - Le laboratoire de bactériologie - Le laboratoire de parasitologie
<p><u>Module 5 :</u></p> <p>Eau et santé en zone tropicale et dans les pays en développement</p>	<p>8h :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement en eau potable - Les maladies du péril fécal - Les schistosomoses - Gestion d'une épidémie de choléra
<p><u>Module 6</u></p> <p>Santé publique en zone tropicale et dans les pays en développement</p>	<p>12h :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance épidémiologique - Investigation d'une épidémie - Soins de santé primaire et santé communautaire - Médicaments essentiels et gestions des médicaments - Organisation des systèmes de santé - Politique et programmes de santé - Exemples de programmes de lutte : trypanosomose, ulcère de Buruli, filarioses...
<p><u>Module 7</u></p> <p>Nutrition en zone tropicale et dans les pays en développement</p>	<p>8h :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epidémiologie des malnutritions par carence chez la mère et l'enfant dans les PED - Prévention de la transmission postnatale du VIH de la mère à l'enfant en Afrique Asie : des recommandations à la pratique - Prévention, diagnostic et traitement des malnutritions infantiles
<p><u>Module 8</u></p> <p>Les programmes d'aide au développement et leurs acteurs</p>	<p>8h :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement de la santé - Financements internationaux et rédaction d'un projet - L'expatriation : conseils aux voyageurs - Législation, éthique

Noms et qualifications des enseignants d'Aix-Marseille Université

NOM	PRENOM	GRADE	MAIL AMU
PAROLA	Philippe	PU-PH,	philippe.parola@univ-amu.fr
DELMONT	Jean	PU-PHc	Jean.delmont@yahoo.fr
BROUQUI	Philippe	PU-PH,	philippe.brouqui@univ-amu.fr
TRAPE	Jean-François	DR IRD HDR	jean-francois.trape@ird.fr
MEDIANNIKOV	Oleg	CR2 IRD	olegusss1@gmail.com
MILLION	Mathieu	CCA	mathieu.million@univ-amu.fr
LAGIER	Jean-Christophe	AHU	jean-christophe.lagier@univ-amu.fr
de LAMBALLERIE	Xavier	PU-PH	xavier.de-lamballerie@univ-amu.fr
CHARREL	Rémi	MCU-PH	remi.charrel@univ-amu.fr
PIARROUX	Renaud	PU-PH	renaud.piarroux@univ-amu.fr
CASSAGNE	Carole	AFU	carole.cassagne@univ-amu.fr
RANQUE	Stéphane	MCU-PH	stephane.ranque@univ-amu.fr
DUFOUR	Jean-Charles	MCU-PH	jean-charles.dufour@univ-amu.fr
FARNARIER	Guy	MCU-PH et ONG Santé Sud	Guy.farnarier@ap-hm.fr
GAUDART	Jean	MCU	jean.gaudart@univ-amu.fr
SOULA	Georges	Ingénieur d'Etudes	Georges.soula@univmed.fr

Noms et qualifications des enseignants du service de santé des armées, partenaires d'Aix-Marseille Université

SIMON	Fabrice	Pr. Ag. SSA	simon-f@wanadoo.fr
MORRAND	Jean-Jacques	Pr. Ag. SSA	morandjj@aol.com
DE PARIS	Xavier	Pr. Ag. SSA	xavier.deparis@wanadoo.fr
PAGES	Frédéric	Chercheur SSA, HDR	frederic_pages@yahoo.com
PRADINES	Bruno	PharmaD-PhD, HDR, SSA	bruno.pradines@free.fr
BASCO	Leonardo	DR2, MD-PhD, HDR, IRD	lkbasco@yahoo.fr

Noms et qualifications des enseignants de l'Université Montpellier 1

Nom et statut	Etablissement de rattachement	Coordonnées + mail
Eric Delaporte, PU-PH	IRD, UMI 233	Eric.Delaporte@mpl.ird.fr
Anke Bourgeois, praticien contractuel	CHU, MIT	a-bourgeois@chu-montpellier.fr
Didier Basset, PH	CHU, parasitologie	d-basset@chu-montpellier.fr
Paul Benos, PH	CHU, gynécologie,	p-benos@chu-montpellier.fr
Christian Laurent, CR	IRD, UMR 145	Christian.Laurent@mpl.ird.fr
Jacques Reynes, PU-PH	CHU, MIT,	j-reynes@chu-montpellier.fr
Vincent Le Moing, PU-PH	CHU, MIT	v-le_moing@chu-montpellier.fr
Corinne Merle, PH	CHU, MIT	c-merle_de_boever@chu-montpellier.fr
Jean-Pierre Dedet, PU-PH	CHU, parasitologie	jp-dedet@chu-montpellier.fr
Patrick Bastien PU-PH	CHU, parasitologie	p-bastien@chu-montpellier.fr
Laurence Lachaud, MCU-PH	CH Nîmes	Laurence.Lachaud@crchul.ulaval.ca doclachaud@hotmail.com
Michel Develoux, MCU-PH	AP-HP Tenon	Michel.develoux@wanadoo.fr
Thierry Lavabre Bertrand, PU-PH	CHU Nîmes,	tlavabre@yahoo.fr
Didier Fontenille, DR	IRD	Didier.Fontenille@mpl.ird.fr
Michel Boussinesq, CR	IRD	michel.boussinesq@wanadoo.fr
Kirsten Simondon, CR	IRD	Kirsten.simondon@ird.fr
Jacques Gardon, CR	IRD	Jacques.Gardon@ird.fr
Martine Peeters, DR1	IRD, UMI 233	Martine.peeters@ird.fr
Sylvain Godreuil, PH	CHU Laboratoire de bactériologie	s-godreuil@chu-montpellier.fr
Fabrice Chandre, CR	IRD	Fabrice.Chandre@ird.fr
Pascal Grébaud, CR	IRD	Pascal.Grebaud@ird.fr
Jean-François Guégan, DR	IRD	Jean-francois.guegan@ird.fr
Yves Martin-Prével, CR	IRD	Yves.martin-prevel@ird.fr
Bernard Taverne, CR	IRD	Bernard.taverne@ird.fr
Nicolas Terrail, PH	CHU	n-terrail@chu-montpellier.fr
Fred Eboko, CR	IRD	fred.eboko@wanadoo.fr
Jérôme Jacques, PH	CHU, ophtalmologie	j-jacques@chu-montpellier.fr
Chantal Cauville, infirmière	CHU, MIT	Chantal.cauville@chu-montpellier.fr

VII –SERVICES SUSCEPTIBLES D’ACCUEILLIR LES ETUDIANTS EN STAGE :

A MARSEILLE

- Service des Maladies Infectieuses et Tropicales Hôpital Nord (Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille) Chemin des Bourrely – 13015 Marseille. Chef du Service : Professeur Philippe BROUQUI
- Service des Pathologies Infectieuses et Tropicales Hôpital d’Instruction des Armées Laveran, Boulevard Laveran – 13013 Marseille Chef du Service : Professeur Fabrice SIMON
- Laboratoire de Microbiologie Hôpital Timone (Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille) Rue Saint-Pierre – 13005 Marseille Chef du Service : Professeur Didier RAOULT
- Laboratoire de Parasitologie-Mycologie, Hôpital Timone (Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille) Rue Saint-Pierre – 13005 Marseille
Chef du Service : Professeur Renaud PIARROUX

A MONTPELLIER

- Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, CHRU de Montpellier, Hôpital Gui de Chauliac, Pr J Reynes
- Laboratoire de Parasitologie, CHRU de Montpellier, Pr P Bastien

EN MILIEU TROPICAL

En milieu tropical, les médecins choisiront leurs stages dans des structures hospitalo – universitaires, des structures hospitalières, des structures de recherches, ou une organisation médicale à but humanitaire, avec lesquelles la Faculté de Médecine de Marseille et celle de Montpellier a établi ou établira des conventions. En effet, que ce soit au travers des partenariats hospitaliers du CHRU de Marseille et de Montpellier ou de l’IRD, en Afrique (Cameroun, Burkina Faso, Sénégal, Mali, Niger) ou en Asie (Chine, Laos, Thaïlande), dans des hôpitaux centraux ou dans des hôpitaux plus périphériques, les possibilités de stages dans des disciplines variées sont très larges.

- Faculté des Sciences de La Santé , Niamey, Niger (Pr Mamadaou Saidou)
- Universités de Bamako. Rubrique : Faculté de Medecine Pharmacie d’Odonto-Stomatologie, Bamako, Mali (Pr Yéna)
- UFR des Sciences des Sciences de la Santé Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal (Pr Lamine Gueye)
- Centre IRD, UMR 198, Dakar, Sénégal (Dr JF Trape)
- Service de Médecine Interne, Hopital National de Niamey, Niger (Pr Eric Adehossi)
- Hôpital Central de Yaoundé, Cameroun (Hôpital de jour d’infectiologie, Dr Charles Kouanfack ; Maternité, Dr Rébecca Tonye ; Urgences, Dr Alain Etoundi)
- Centre Hospitalier Essos, Yaoundé, Cameroun (Médecine interne , Dr Peter Ngang ; Maternité, Dr Patricia Ntsama ; Pédiatrie, Dr Anne Njom Nlend)
- CHU Souro Sanou, Bobo-Dioulasso, Burkina-Faso (Hôpital de jour d’infectiologie, Dr Adrien Sawadogo)
- Hôpital Fann, Dakar (Sénégal Médecine interne Pr Papa Salif Sow)
- Hôpital sino-français, Suzhou, Chine (Réanimation médicale, Dr Lijun Liu)

La quasi totalité de ces lieux de stage avait déjà été sollicitée lors de l’habilitation précédente (obtenues distinctement par les universités de Marseille et de Montpellier il y a 4 ans), et les accords écrits fournis aux autorités de tutelle. Les accords concernant les nouveaux terrains de stage sont fournis en annexe 1 ou sont en cours de signature. Le nombre d’étudiants admis lors de ces stages reste constamment limité à deux par terrain de stage pour la même période.

VIII – MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

1) Examen probatoire préalable à l'inscription

L'examen probatoire d'accès à la Capacité de Médecine Tropicale comporte une épreuve écrite et un entretien (*Arrêté du 29 avril 1988*).

- L'examen écrit, d'une durée d'une heure, porte sur les notions de base d'infectiologie et a lieu après le début des cours, lors du deuxième ou troisième séminaire. Les médecins justifiant d'au moins 3 années d'activités professionnelles sont dispensés de l'épreuve écrite (*Article 4 de l'arrêté du 29 avril 1988*).

- L'entretien oral porte sur les motivations et les projets de travail dans le domaine de la médecine tropicale (en France ou à l'étranger), ainsi que sur les projets de stage pour la deuxième année de capacité.

2) Modalités de validation des enseignements

Les enseignements théoriques (ET) et dirigés (TD) font l'objet d'une évaluation écrite **à la fin de la première année**. Chacune des évaluations est notée sur 20 points et affectée d'un coefficient 3 pour les ET et 1 pour les TD

Les étudiants doivent :

- Avoir assisté à au moins 75% des enseignements
- Avoir eu la moyenne générale pour les 2 épreuves de juin (ET et TD),

La validation nécessite donc une note totale supérieure ou égale à 40/80. Une note inférieure ou égale à 6/20 à une des 2 épreuves (ET ou ED) est éliminatoire à l'écrit.

La validation de l'examen des ET donnera lieu à 2 sessions par an (juin ; une épreuve de rattrapage est organisée au mois de septembre) et sera sous la responsabilité d'un jury interrégional qui statuera. La composition et la présidence du jury sont fixées chaque année par le coordonnateur régional parmi les enseignants participant à la Capacité en accord avec le coordonnateur local de l'université partenaire.

Les TD peuvent être validés au plan local par contrôle continu ou par un examen spécifique sous la responsabilité du responsable local.

La réussite à l'examen de 1ère année conditionne l'inscription en 2ème année.

La seconde année est sanctionnée par la soutenance d'un mémoire dont la matière pourra être clinique, biologique, épidémiologique ou fondamentale, et un entretien oral de synthèse avec un jury comportant trois membres de rang A au minimum qui juge également de la validité des stages effectués. Le mémoire peut-être soutenu au cours des deux années suivant la validation théorique et des stages, sous réserve d'une inscription universitaire. Le mémoire sera noté sur 20. La délivrance finale de la Capacité est conditionnée à l'obtention de la Moyenne à la note du mémoire. La présentation recommandée est celle d'un mémoire article.

3) Modalités de validation des stages (préciser leur durée lorsqu'elle n'est pas fixée réglementairement)

Les stages sont obligatoires et la répartition de ces stages est programmée par accord avec différents Chefs de Service et de Laboratoire en fin de première année.

Les étudiants effectuent un stage dans un pays tropical ou dans un pays en développement hors de la zone tropicale, d'une durée d'au moins 2 mois, soit dans une structure hospitalo – universitaire liée par convention, soit dans une structure hospitalière ou une organisation médicale à but humanitaire avec lesquelles la Faculté de Médecine de Marseille ou de Montpellier aura établi une convention de stage. Ce stage, pour lequel sera fourni un rapport écrit, est évalué sur l'assiduité et la motivation. Il est noté sur 40 points.

En France, le stage complémentaire à mi-temps en milieu hospitalier est d'une durée d'1 mois.

Les médecins ayant déjà exercé sous les tropiques peuvent solliciter et obtenir une équivalence de stage clinique sous réserve d'avoir exercé dans une formation reconnue comme formatrice pendant un temps suffisant et de présenter des justifications écrites des responsables médicaux de ces centres. Cette équivalence est à proposer par le coordonnateur local. Elle sera examinée par le jury de fin d'études en fonction des attestations fournies.

3) Validation définitive et Délivrance du Diplôme

Pour obtenir la Capacité de Médecine Tropicale, le candidat médecin doit valider de façon indépendante l'ensemble des épreuves relatives aux ET et TD, l'ensemble des stages pratiques, le mémoire de fin d'études.

La non validation de l'une ou de plusieurs parties du cursus entraîne l'ajournement du médecin candidat qui est cependant autorisé à se réinscrire pour une nouvelle année universitaire et à être évalué sur la (ou les) seule (s) partie (s) du cursus jusque-là non satisfaites.

Le diplôme est délivré, par son UFR d'inscription, à chaque candidat admis au vu des Procès verbaux de délibération qui seront transmis, dans les meilleurs délais, aux secrétariats des UFR.

ANNEXE 1
LETTRES D ACCORDS POUR TERRAIN DE STAGE *

* accords concernant les nouveaux terrains de stage par rapports. La quasi totalité de ces lieux de stage avait déjà été sollicitée lors de l'habilitation précédente (obtenues distinctement par les universités de Marseille et de Montpellier il y a 4 ans), et les accords écrits fournis aux autorités de tutelle.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND



Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
National Social Insurance Fund

BP 441 Yaoundé – Tél.: 22-22-46-01
PO BOX Fax.: 22-22-57-55

N° ^{UNPN} 004/12/DCHÉ/DAAF/CM/SEX/CHE/CNPS

Yaoundé, le 24 JAN 2012

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER
D'ESSOS

A

MONSIEUR LE PROFESSEUR ERIC
DELAPORTE,

CHRU DE MONTPELLIER

Objet : Accord pour déroulement de
stage Académique au CHE.

Monsieur le Professeur,

Dans le cadre de la convention de partenariat hospitalier entre le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Montpellier et le Centre Hospitalier d'Essos,

Nous avons l'honneur de vous signifier notre accord pour le déroulement de stage de vos étudiants (médecins ou paramédicaux) dans notre hôpital.

Le présent accord vous est notifié à toutes fins utiles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le professeur, l'assurance de notre franche collaboration.

Le Directeur Adjoint chargé des Affaires
Administratives et Financières

Aboukour Eves

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION HOPITAL CENTRAL YAOUNDE
Hôpital de Jour

N° 012/NS/MINSANTE/SG/DHCY/HDJ



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARY GENERAL'S OFFICE
DEPARTEMENT OF CENTRAL HOSPITAL
Day Hospital

Yaoundé, le 24 JAN 2012

Madame le Directeur de l'Hôpital
Central de Yaoundé

A Monsieur le Professeur
Eric DELAPORTE,
Directeur de l'Institut Bouisson
Bertrand, Rue Ecole de Médecine,
34000 Montpellier-France.

Objet : Convention d'accueil des étudiants
en Capacité de médecine tropicale.

Monsieur,

Dans le cadre du jumelage inter-hospitalier entre l'Hôpital Central de Yaoundé et le CHU de Montpellier, je donne mon accord de principe pour accueillir des étudiants en Capacité de médecine tropicale que vous dirigez à Montpellier. Ce stage pratique peut se faire dans un des services de l'Hôpital Central de Yaoundé ou dans l'un des hôpitaux de district de la Région du Centre dont nous assurons le tutorat pour la prise en charge de l'infection par le VIH.

Je reste à votre disposition pour une éventuelle sollicitation.

Le Directeur de l'Hôpital Central de Yaoundé

Pr BELLA ASSUMPTA Lucienne



Copie :

- CM
- Bureau des stages
- Chrono



République du Niger
Université Abdou Moumouni
FACULTE DES SCIENCES DE LA SANTE



Niamey, le 11 février 2012

ATTESTATION

Je soussigné Dr ADEHOSSI Eric, Professeur Agrégé de Médecine Interne, Coordonnateur du DES de Médecine Interne à la Faculté des Sciences de la Santé de Niamey, atteste que notre faculté pourra accueillir des étudiants stagiaires de la Capacité de Médecine Tropicale organisée par la Faculté de Médecine de Marseille.

Dr. Eric ADEHOSSI
Agrégé en Médecine Interne



À...	Traoré Hamar Alassane <traorhamaralassane@yahoo.fr>
Cc...	
Objet :	RE: Capacité Médecine Tropicale (réponse urgente à donner)

De : Traoré Hamar Alassane [mailto:traorhamaralassane@yahoo.fr]

Envoyé : mardi 14 février 2012 11:08

À : yéna sadio

Cc : boubacar traore; Philippe Parola

Objet : Re : Capacité Médecine Tropicale (réponse urgente à donner)

Je donne mon accord de participation à la mise en oeuvre des accords universitaires pour le renouvellement et la mise en oeuvre de la "capacité médecine tropicale".

Cordialement.

Pr Hamar Alassane TRAORE
Chef du Service de Médecine Interne
CHU du Point « G », Bamako, Mali

Tél : (00223) 20 22 50 02 ,LD: (00)223 20 22 38 60

Fax : (00223) 20 22 9790

P: (00223) 66 74 83 77 ou (00223) 76313277,

D: (00223)20 22 41 22, BP : 2997

Email : traorhamaralassane@yahoo.fr

**DEMANDE D’HABILITATION A DELIVRER LA CAPACITE DE
PRATIQUES MEDICO-JUDICIAIRES**

**I – UNIVERSITE: Aix-Marseille Université, UFR de Médecine
(Préciser les UFR concernées)**

DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES	CERTAINS ENSEIGNEMENTS EN COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES

II – AVIS :

- du ou des conseils des UFR
- du conseil des études et de la vie universitaire
- du conseil d’administration

**III – NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE
L’ENSEIGNEMENT:**

NOM : Pr. Georges LEONETTI

ADRESSE : Service de Médecine Légale, Faculté de Médecine, 27 bd Jean Moulin, 13385 Marseille cedex 5

N° de téléphone : 04 91 32 45 16

N° de fax : 04 91 32 45 12

E-Mail : Medecine_Legale@medecine.univ-mrs.fr

IV – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :

Reconduction sur l’U.F.R. de Médecine de MARSEILLE de la Capacité de Pratiques Médico-Judiciaires ayant pour objet la formation des médecins généralistes et spécialistes souhaitant bénéficier d’une compétence dans ce domaine avec nécessité d’effectuer une formation pratique sanctionnée par des examens organisés au niveau interrégional.

**V – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS
CHAQUE ANNEE : 5**

VI – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

Thèmes enseignés	Volumes horaires	Nom et qualification des enseignants
1^{ère} année		
Les principes juridiques de la responsabilité	6 h	Dr. Dominique GIOCANTI
Les principes juridiques de l'organisation du système judiciaire et administratif	6 h	Dr. Dominique GIOCANTI
Les textes réglementaires administratifs et législatifs concernant la réquisition	6 h	Magistrats Parquet Marseille
L'établissement des certificats	3 h	Pr. G. LEONETTI
Les secrets professionnels	4 h	Dr. Dominique GIOCANTI
Les principes généraux de l'autopsie médico-légale	4 h	Pr. M.-D. PIERCECCHI-MARTI
Les principes généraux de la législation de la toxicologie médico-légale	6 h	Pr. A.L. PELISSIER-ALICOT
Les situations de détresse et leurs conséquences médico-légales	10 h	??
Principes de la victimologie	10 h	??
Les expertises civile, pénale, administrative	15 h	Pr. G. LEONETTI / Dr. C. BARTOLI
L'accord amiable et l'arbitrage	10 h	Pr. G. LEONETTI / Dr. C. BARTOLI
2^{ème} année		
La mort naturelle	3 h	Pr. M.-D. PIERCECCHI-MARTI
La mort violente	3 h	Pr. M.-D. PIERCECCHI-MARTI
La mort criminelle	4 h	Pr. M.-D. PIERCECCHI-MARTI
L'agonie	2 h	?
La prise en charge du deuil	2 h	?
Les formes médico-légales de la mort : noyade, strangulation, brûlure, blast, confinement, armes à feu, armes blanches	12 h	Pr. M.-D. PIERCECCHI-MARTI, Dr. J. DESFEUX, Dr. C. BOVAL, Dr. P. PERICH
Les principes de l'identification	4 h	Dr. P. ADALIAN, Dr. C. BARTOLI
Les principes de la biologie moléculaire médico-légale	4 h	?
Les conduites addictives	2 h	Pr. A.L. PELISSIER-ALICOT
La toxicologie spéciale	9 h	Pr. A.L. PELISSIER-ALICOT, Dr. C. SASTRE, Dr. V. BAILLIF-COUNIOU
L'éthique	8 h	Dr. P. LE COZ
La prise en charge des violences chez le vivant : sévices à enfants, violences sexuelles, coups et blessures	12 h	Pr. M.-D. PIERCECCHI-MARTI, Dr. C. BARTOLI
Psychiatrie médico-légale	15 h	Dr. D. GLEZER, Dr. A. DANIEL, Dr. L. KANIA

VII –SERVICES SUSCEPTIBLES D’ACCUEILLIR LES ETUDIANTS EN STAGE : Dénomination de l’établissement et du service, nom et qualification du chef de service.

**Service de Médecine Légale, CHU Timone Adultes (Pr. G. LEONETTI)
SMPR (Dr. C. PAULET)**

(Fournir lettre d'accord)

VIII – MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

1) Examen probatoire préalable à l'inscription

- Inscription après un examen probatoire portant sur les items suivants :
- Organisation de la justice en France
- Responsabilités médicales
- Secrets professionnels
- Certificats médicaux
- Lois du 29 juillet 1994 dites « lois bioéthiques »

Peuvent être dispensés de l'examen du probatoire, en application de l'article 9 ci-dessus, les candidats ayant effectué au cours de leur troisième cycle de médecine générale ou de médecine spécialisée, six mois de stage dans les services de Médecine Légale agréés pour le DESC de Médecine Légale.

2) Modalités de validation des enseignements

1^{ère} année : examen écrit avec note de 10 sur 20 pour accéder à la 2^{ème} année

2^{ème} année : examen écrit interrégional avec note éliminatoire à 8 sur 20. Les candidats ayant une note entre 8 et 10 sont soumis à une épreuve orale interrégionale.

Modalités de validation des stages (préciser leur durée lorsqu'elle n'est pas fixée réglementairement) :

- Validation de stage (carnet de stage)
- Validation d'un mémoire.

**DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LA CAPACITE DE
MEDECINE de TECHNOLOGIE TRANSFUSIONNELLE**

I – UNIVERSITE :

(Préciser les UFR concernées)

DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES	CERTAINS ENSEIGNEMENTS EN COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES
	BESANCON – DIJON – LILLE – NANCY – REIMS - STRASBOURG

II – AVIS :

- du ou des conseils des UFR
- du conseil des études et de la vie universitaire
- du conseil d'administration

III – NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT:

NOM : Philippe de MICCO – PU PH (CE2)

ADRESSE :

Etablissement Français du Sang – Alpes Méditerranée
149 boulevard Baille
13392 MARSEILLE CEDEX 05

N° de téléphone : 04 91 18 95 87

N° de fax : 04 91 18 95 98

E-Mail : philippe.demicco@efs.sante.fr

IV – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :

Cette demande d'habilitation s'inscrit dans la continuité des habilitations obtenues en 1996, en 2003 et en 2007. La capacité en technologie transfusionnelle a été enseignée à Marseille chaque année depuis cette date.

Une maquette nationale remaniée a été élaborée en 2002 et reprise en 2006. Cette demande s'inscrit en complète adéquation avec les modalités retenue par le groupe de travail national qui a élaboré les bases du programme de cette capacité : organisation inter-régionale élargie regroupant certains enseignements.

Cette formation médico-technique s'adresse à tous les médecins titulaires d'un diplôme permettant l'exercice de la médecine dans le pays d'obtention ou d'origine ainsi qu'aux ressortissants d'un état membre de la Communauté européenne. Cette formation concerne les candidats qui souhaitent s'orienter vers l'un des métiers de la transfusion, en particulier les médecins des établissements de transfusion de l'Etablissement français du sang, les hémobiologistes hospitaliers, les correspondants ou coordonnateurs d'hémovigilance des établissements de santé et de transfusion et les anesthésistes-réanimateurs, ainsi qu'à tous les médecins intéressés par le dispositif transfusionnel et/ou utilisateurs de produits sanguins labiles.

Cet enseignement à la fois théorique et pratique doit permettre d'acquérir une connaissance opérationnelle des aspects médicaux et techniques de chaque étape de la chaîne transfusionnelle du donneur au receveur, de la sécurité transfusionnelle et de l'organisation des vigilances, de l'utilisation rationnelle des produits sanguins labiles, et de se familiariser avec les textes réglementaires qui régissent la transfusion sanguine.

Il s'agit donc d'un diplôme national permettant l'exercice de fonction de responsabilité au sein des E.T.S. et des Etablissements de Soins.

V – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE :

Le nombre d'inscrits à l'examen probatoire n'est pas limité.
Le nombre maximum d'inscrits à Marseille est de 10.

VI – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

Thèmes enseignés	Volumes horaires	Nom et qualification des enseignants
Généralités sur la Transfusion sanguine en France.	15 heures	Philippe de MICCO, PU PH (CE2)
Technologie transfusionnelle	40 heures	Jacques CHIARONI, MCU PH (C1)
Médecine transfusionnelle	45 heures	Isabelle DETTORI, Dr
Biothérapie	14 heures	Christophe PICARD, Dr (HDR)
Gestion administrative et financière	6 heures	Isabelle AZARIAN, Secrétaire Général

VII – SERVICES SUSCEPTIBLES D’ACCUEILLIR LES ETUDIANTS EN STAGE : Dénomination de l’établissement et du service, nom et qualification du chef de service. **(Fournir lettre d'accord)**

Les stages s’effectuent dans des structures agréées par le conseil pédagogique qui peuvent être :

- un laboratoire d’un établissement de transfusion sanguine de l’Etablissement Français du sang, en priorité
- une unité d’hémobiologie et d’hémovigilance
- un laboratoire de biologie médicale de CHU agréé pour l’accueil des internes DES de biologie médicale, en particulier ceux qui ont une activité tournée vers l’immuno-hématologie, l’immunologie et les greffes, la microbiologie et l’hématologie
- un dépôt de sang agréé au sein d’un établissement de santé
- un service de CHU formateur agréé pour l’accueil des internes DES, assurant l’encadrement du stagiaire et ayant obtenu l’agrément du conseil pédagogique. Sont dans ce cas les services de médecine interne, d’hématologie clinique, d’onco-hématologie et les départements d’anesthésie-réanimation utilisateurs de produits sanguins labiles.

VIII – MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

1) Examen probatoire préalable à l'inscription

Le candidat prend une pré-inscription en début d 'année universitaire (date limite 10 octobre).

Des séances de mise à niveau et de révision sont organisées de la mi-octobre à la mi-novembre. Un examen probatoire a lieu préalablement à l'inscription définitive. Il est organisé avant le 15 novembre.

Les candidats ayant satisfait aux épreuves sont autorisés à prendre l'inscription définitive. L'enseignement débute immédiatement après la publication des résultats.

2) Modalités de validation des enseignements

Première année d'enseignement.

Les épreuves écrites portant sur la partie théorique ont lieu en juin.

Elles portent sur six questions. Les épreuves ont lieu à la Faculté de Médecine.

Toute épreuve notée zéro est éliminatoire.

L'admissibilité est prononcée pour les candidats ayant obtenu la moyenne aux épreuves théoriques.

3) Modalités de validation des stages (préciser leur durée lorsqu'elle n'est pas fixée réglementairement)

Deuxième année d'enseignement

Les stages pratiques sont validés par les responsables des structures (services, laboratoires ou établissement) dans lesquelles se sont effectués les stages.

Les candidats admissibles en première année et ayant validé leur(s) stage(s) pratique(s) sont autorisés à présenter leur mémoire. La soutenance du mémoire a lieu en Juin. Le mémoire est remis aux membres du jury 10 jours francs au moins avant la date prévue de la soutenance.

Le mémoire dont le sujet aura été déposé et agréé en début d'année, est soutenu devant un jury de 4 (à 5) membres choisis au sein du conseil pédagogique.

La soutenance est publique.

Elle a une durée de 30 minutes. Le candidat répond ensuite aux questions du jury.

La note totale est obtenue en additionnant les notes des épreuves écrites et de la soutenance du mémoire.

L'admission est prononcée pour une note totale supérieure ou égale à 10/20 points.

ANNEXE

PROGRAMME des ENSEIGNEMENTS

Programme pédagogique théorique (1ère année)

Volume horaire global 120 heures

La transfusion sanguine : présentation générale (15 heures)

- Physiologie des cellules sanguines
- Organisation de la transfusion sanguine
 - . en France
 - . en Europe.
- Sociologie du don en France et à l'étranger. Aspects juridiques et éthiques
- Socio-économie de la transfusion sanguine
- Organisation sanitaire de la France. Rôle des autorités sanitaires.

L'AFSSaPS.

L'Etablissement Français du sang et le réseau des structures transfusionnelles.

Technologie transfusionnelle (40 heures)

- Prélèvements de produits sanguins labiles
- Notions d'épidémiologie transfusionnelle
- Techniques d'aphérèse
 - dons spécialisés
 - qualification des produits sanguins
 - préparation /transformation des produits sanguins labiles;
 - méthodes d'inactivation d'agents pathogènes;
 - modes de conservation des produits sanguins labiles;
 - assurance Qualité / Contrôle Qualité
 - les directives européennes

Médecine transfusionnelle (45 heures)

- Distribution des produits sanguins labiles (réseau)
- Immuno-hématologie clinique
- Interface Etablissements de transfusion sanguine / Etablissements de santé,
- Les dépôts de produits sanguins labiles
- Indications des produits sanguins labiles chez les adultes, les enfants et en néo-natologie
- Règles de prescription et d'utilisation des produits sanguins labiles (stratégie d'épargne)
- Médicaments dérivés du sang - indications - le Laboratoire Français du Fractionnement et des biotechnologies
- Latrogénie, complications, risques infectieux maîtrisés, mal maîtrisés, émergents
- Les vigilances (hémovigilance matériovigilance, réactovigilance, biovigilance)

L'ingénierie cellulaire, tissulaire et génique (14 heures)

- Histocompatibilité (greffes cellulaires, tissulaires, transplantations d'organes)
- La thérapie cellulaire et tissulaire
- Techniques
- Indications
- Aspects réglementaires bonnes pratiques
- Les cytokines et la transfusion
- Les substituts du sang : état des lieux
- Introduction à la démarche de recherche et développement en transfusion

Gestion administrative et financière d'un ETS (6 heures)

Encadrement financier, juridique et administratif de la transfusion

Programme pédagogique pratique (2^{ème} année)

Volume global 40 demi-journées réparties sur un an

Trois stages sont obligatoires (durée minimale une semaine) :

- Immuno-hématologie clinique
- Distribution des PSL
- Qualification / préparation des produits sanguins labiles.

Les autres stages sont au choix de l'étudiant.

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LA CAPACITE DE MEDECINE

I – UNIVERSITE :

(Préciser les UFR concernées)

DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES	CERTAINS ENSEIGNEMENTS EN COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES
MONTPELLIER	
NICE	

II – AVIS :

- du ou des conseils des UFR
- du conseil des études et de la vie universitaire
- du conseil d'administration

III – NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT:

NOM : Professeur Pierre Edouard MAGNAN

ADRESSE :

**CHU Timone
Service de chirurgie vasculaire
13385 Marseille cedex03**

N° de téléphone 04 91 38.57.62

N° de fax 04 91 38 43 70

E-Mail :

Pierre-edouard.magnan@ap-hm.fr

IV – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :

Enseignement insuffisant au cours du 2^o cycle pour les médecins non titulaires d'une spécialité d'exercice qui réalisent des explorations fonctionnelles vasculaires qui pratiquent la phlébologie ou qui, du fait de leur mode d'exercice se trouvent confrontés à une population vieillissante avec une forte prévalence de patients athéroscléreux.

V – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE :

5 par an

VI – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

Thèmes enseignés	Volumes horaires	Nom et qualification des enseignants
Pathologie veineuse : thrombophlébite, varices, embolie pulmonaire, insuffisance veineuse profonde, dysplasies et anomalies vasculaires congénitales.	5 séminaires de 12H d'enseignement chacun 1an/2	Pr Quéré, Pr Magnan, Pr Piquet, Pr Alimi, Pr Amabile, Pr Hassen-Khodja (PU-PH) Dr Laroche, Dr S.Cohen (attaché, PH temps partiel)
Pathologie artérielle : AOMI, Anévrismes, Dissections, ischémie aiguë, insuffisance circulatoire cérébrale	5 séminaires de 12H chacun une année sur deux.	Pr Magnan, Pr Piquet, Pr Alimi, Pr Amabile, Pr Hassen-Khodja, Pr Marty-Ane, Pr Alric (PU-PH) Dr Bartoli, Dr Hartung, MA Demasi (PH)
Généralités sur les ultra-sons, athérosclérose, facteurs de risque, prévention, tabacologie, HTA, Thrombophilies, traitements anticoagulants	2 séminaires de 12H une année sur deux.	Pr Ambrosi, Pr Dauzat, Pr Long, Pr Morange (PU-PH), Dr Cohen, Dr G.Sarlou, Dr Renucci (attachés, CCA)

VII – SERVICES SUSCEPTIBLES D’ACCUEILLIR LES ETUDIANTS EN STAGE : Dénomination de l’établissement et du service, nom et qualification du chef de service.

(Fournir lettre d'accord)

Pr PE Magnan CHU Timone
Pr Piquet CHU Timone
Pr Alimi CHU Nord
Pr Deharo CHU Timone
Dr Elias Hôpital de Toulon
Dr Simonnet Hôpital de Toulon
Pr Dauzat CHU de Nîmes
Dr Bouchet Hôpital d’Avignon

VIII – MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

1) Examen probatoire préalable à l'inscription

Organisé annuellement en Septembre avec épreuve écrite anonyme (3 questions portant sur l’ensemble de la pathologie vasculaire) et épreuve orale. Jury de 3 membres.

2) Modalités de validation des enseignements

Enseignement obligatoire avec signature d’une feuille de présence lors des séminaires.
Remise aux étudiants des présentations power-point après chaque séminaire.
Entretiens réguliers du responsable avec les étudiants.

3) Modalités de validation des stages (préciser leur durée lorsqu'elle n'est pas fixée réglementairement)

Entretiens réguliers du responsable de l’enseignement avec les étudiants. Avis du responsable de stage en fin de stage. Les stages sont de 3 jours par semaine au cours de la 1^o année et d’un temps plein au cours de la 2^o année.

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LA CAPACITE DE MEDECINE

I – UNIVERSITE AIX – MARSEILLE

UFR Faculté de Médecine

DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES	CERTAINS ENSEIGNEMENTS EN COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES
Université Nice Sophia-Antipolis Faculté de Médecine de Nice	Université de Montpellier UFR Médecine

II – AVIS :

- du ou des conseils des UFR
- du conseil des études et de la vie universitaire
- du conseil d'administration

III – NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT:

NOM : **Professeur Philippe PAQUIS**
PU-PH – Service de Neurochirurgie CHU de Nice

ADRESSE : **CHU - Hôpital de Cimiez**
Pavillon Mossa – Bât A – Rez de Jardin
Département d'Evaluation et Traitement de la Douleur / Médecine Palliative
4, avenue Reine Victoria – B.P. 1179 – 06003 NICE Cedex 1

N° de téléphone : 04 92 03 79 46

N° de fax : 04 92 03 84 69

E-Mail : paquis.p@chu-nice.fr

- Le coordonnateur de l'enseignement travaille en co-gestion avec les responsables d'enseignement au sein des :
 - **UFR de Médecine de Nice Sophia-Antipolis :**
 - Pr PAQUIS Philippe - PU PH - Neurochirurgie et
 - Dr LANTÉRI-MINET Michel - PH - Neuro-algologie et
 - **UFR de Médecine de Marseille :**
 - Pr REGIS Jean - PU PH – Neurochirurgie et Dr DONNET Anne - PH – Neuro-algologie.

- La commission pédagogique pluridisciplinaire élargie comprend les enseignants ou chargés d'enseignement des Universités de Nice Sophia-Antipolis et Marseille : Dr RABARY Olivier Anesthésiologie (Nice), Dr MILLETRE-BERNARDIN Marina – Rhumatologie (Nice) - Dr MIGNOT Gilles – Pharmacovigilance (Nice), – Pr. Jean Claude PERAGUT – Neurochirurgie Fonctionnelle (Marseille), Dr J.R.ZEKRI J-Raymond – Psychiatrie (Marseille), Dr Cécile MAREAU - Pédiatrie (Marseille), Dr Jean Baptiste GRISOLI – Médecine de Rééducation, Dr Véronique TUZZOLINO – Algo-gériatre

- **Le coordonnateur de l'enseignement, en lien direct avec le coordonnateur d'enseignement de l'Université de Montpellier (Pr COLSON Pascal - Anesthésiologie), assure avec les responsables d'enseignement le bon déroulement qualitatif et quantitatif de l'enseignement, dans le respect du règlement intérieur de la Capacité d'Evaluation et Traitement de la Douleur, établi au sein d'une commission pédagogique inter-universitaire nationale.**

IV – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :

- Cette demande représente **une reconduction d'habilitation à délivrer la Capacité d'Evaluation et Traitement de la Douleur** pour l'Université d'Aix-Marseille et l'Université Nice Sophia-Antipolis.

- **Cet enseignement a pour but de donner une compétence de haut niveau dans les domaines des connaissances fondamentales des neurosciences, aussi bien que dans les domaines clinique et thérapeutique concernant la prise en charge de la douleur. Sont abordées à la fois les prises en charge techniques et médicamenteuses de la douleur aiguë, comme la prise en charge de la douleur chronique.**
 L'objectif est de former, grâce à la collaboration de spécialistes de disciplines complémentaires, des praticiens (généralistes ou spécialistes qui n'ont pu bénéficier de la formation complémentaire du DESC Douleur Soins Palliatifs) qui seront ensuite autonomes pour la gestion optimale des douleurs, soit dans le cadre institutionnel, en particulier celui des consultations pluri-professionnelles ou des centres pluridisciplinaires de référence de prise en charge de la douleur, soit dans le cadre libéral.

- Le diplôme délivré certifie de l'acquisition de connaissances étendues sur les mécanismes neurophysiologiques, la physiopathologie, l'évaluation clinique, la prise en charge psychologique et les traitements des principaux syndromes douloureux.

- L'UFR de Médecine – Université de Nice Sophia-Antipolis délivre depuis 1986 le diplôme d'Algologie, transformé en 1993 en Diplôme Inter-Universitaire d'Evaluation et Traitement de la Douleur.
En 1996, suite à un consensus national, il a semblé licite de transformer le Diplôme Inter-Universitaire en Capacité d'Evaluation et Traitement de la Douleur. L'UFR de Médecine de Nice a, dans ce cadre, été habilitée à délivrer la Capacité pour une période de quatre ans.
 Depuis 1998, une collaboration pédagogique inter-régionale regroupant les Université de Nice, Montpellier et Marseille s'est mise en place.
La demande conjointe d'habilitation à délivrer la Capacité des Universités de Nice et Marseille qui relevait d'une volonté d'augmentation de la masse critique des enseignants de la

Région PACA engagés dans ce domaine et a été délivrée en 2000 pour une période de 4 ans, puis reconduite en 2004 et 2008. Le bénéfice indéniable pour les étudiants et les enseignants en termes de qualité, de complémentarité et de dynamisme justifie cette nouvelle demande de reconduction. L'enseignement de la Capacité Douleur est couplé avec celui du DESC Médecine de la Douleur – Médecine palliative et la rencontre de ces deux groupes d'étudiants est très enrichissante pour chacun d'eux.

V – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE :

- La formation a lieu sur deux ans et le nombre de candidats acceptés après examen probatoire sera au maximum de **15** candidats à Nice et **15** à Marseille. Ce nombre correspond aux exigences des formations pratiques et des terrains de stages validés comme tels par les deux Centres Régionaux d'Evaluation et Traitement de la Douleur de la Région PACA (Nice et Marseille).
Peuvent s'inscrire tout médecin titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ou spécialiste diplômé, ou titulaire à titre étranger des titres équivalents.

VI – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

- L'enseignement d'une durée de deux ans comporte des cours théoriques et un stage clinique obligatoire dans des services agréés par la Commission Pédagogique.

• Plan d'enseignement :

- L'enseignement comprend 189 heures de cours en douze modules de deux jours validés pour la 1^{ère} et la 2^{ème} année se déroulant dans l'un des trois sites universitaires de Nice (4 modules), Marseille (4 modules) et Montpellier (4 modules).
- La présence aux cours est obligatoire.
Chaque module est confié à un ou plusieurs spécialistes (responsables de module) qui soumet au Comité Pédagogique le programme et les intervenants en respectant le programme national.
L'enseignement de type 3^{ème} cycle reposera sur un document de référence, régulièrement actualisé et inclura des conférences, débats, présentations de cas cliniques (dossiers ou vidéo). Des thèmes nouveaux pourront être ajoutés pour permettre une plasticité de l'enseignement et des débats actualisés.
- Le stage clinique de 30 jours se déroule au sein des structures habilitées par la commission pédagogique de Nice et Marseille, en accord avec le règlement intérieur de la Capacité pour les acquisitions pratiques.

A) Les connaissances pré-requises à l'examen probatoire oral

- Les étudiants doivent avoir des bases anatomiques, physiologiques, pharmacologiques, cliniques et psychologiques indispensables à l'appropriation des différents thèmes enseignés en 1^{ère} et 2^{ème} année.
- Ces connaissances portent sur :
 - Système nerveux périphérique
 - Système nerveux central

- Les voies de la douleur
- L'évaluation de la douleur
- Définitions et principaux types de douleur
- Différents types d'entretiens
- Bases de l'évaluation psychologique
- Relation médecin/malade

B) Les connaissances fondamentales (49 heures)

• Elles traitent des thèmes d'anatomie, neurophysiologie, pharmacologie, psychologie et évaluation. L'examen de passage de 1^{ère} et 2^{ème} année porte sur ces différentes thématiques.

Thèmes enseignés	Volumes horaires	Nom et qualification des enseignants
Anatomie <ul style="list-style-type: none"> • Rappel embryologie du système nerveux, moelle, méninge, tronc cérébral, structure cortico-sous corticales • Plexus brachial et lombaire • Innervation et territoires sensitifs de la face • Territoires sensitifs du membre supérieur, inférieur, tronc • Innervation viscérale abdomino-pelvienne 	7 heures	Pr Ph. Paquis - PU PH Neurochirurgie (Nice) Pr J.C. Peragut - PU PH Neurochirurgie (Marseille) Pr J. Régis – PU PH Neurochirurgie (Marseille)
<u>Neurophysiologie et mécanismes de contrôle de la douleur</u>	16 heures	Nom et qualification des enseignants
<ul style="list-style-type: none"> • Histologie et anatomopathologie du nerf • Nocicepteurs périphériques • Fibres afférentes • Rappel de physiologie de l'axone et de la synapse • Anatomie et physiologie du système nerveux sympathique et parasympathique • Méthode expérimentale d'évaluation de la douleur aiguë chez l'animal • Modèles animaux de douleur chronique • Méthodes d'investigation de neurophysiologie appliquée à l'étude de la nociception • Approche électrophysiologique et algométrique de la douleur expérimentale chez l'homme • Mécanismes segmentaires, suprasegmentaires de contrôle de la douleur • Contrôles inhibiteurs descendants • Théorie de contrôle de la porte et interactions neuronales • Douleur, formation réticulée et tronc cérébral 		Pr R. Guieu - PU PH Biochimie (Marseille) Dr M. Lantéri-Minet - PH Neuro-algologie (Nice) Dr C. Mann – PH Anesthésiologie (Montpellier) Pr J. Pouget - PU – PH Neurophysiologie (Marseille)

<u>Pharmacologie</u>	10 heures	Nom et qualification des enseignants
<ul style="list-style-type: none"> • Médiateurs chimiques impliqués dans la nociception • Récepteurs morphiniques et opioïdes endogènes • Notion de pharmacocinétique appliquée aux analgésiques administrés par différentes voies • Evaluation des essais cliniques • Effet placebo 	<p>2 heures</p> <p>3 heures</p> <p>2 heures</p> <p>1 heure</p> <p>2 heures</p>	<p>Dr C. Mann - PH Anesthésiologie (Montpellier)</p> <p>Pr M. Daniel-Dricci - MCU - PH Pharmacologie (Nice)</p> <p>Dr G. Mignot - PH Pharmacovigilance (Nice)</p> <p>Pr Nicolas Simon Pharmacologie (Marseille)</p> <p>Dr Audrey Boulamery PH Pharmacologie (Marseille)</p>
<u>Bases psychologiques, psychophysiologiques, psychopathologiques</u>	16 heures	Nom et qualification des enseignants
<ul style="list-style-type: none"> • Classification nosologiques des douleurs diversité des mécanismes générateurs • Concept pluridimensionnel : aspects sensoriels, cognitifs et comportementaux des douleurs expérimentales aiguës et chroniques • Aspects culturels et anthropologiques • Méthodes d'évaluation de la douleur et de la qualité de vie • Fonctionnement de l'appareil psychique • Les défenses psychiques • Place et rôle des symptômes et de l'angoisse • L'écoute en médecine, enjeux relationnels dans l'acte de soin • Communication : théories générales, verbales – non verbales • Les différents types d'entretiens 	<p>1 heure 30</p> <p>1 heure 30</p> <p>1 heure 30</p> <p>3 heures 30</p> <p>2 heures</p> <p>1 heure</p> <p>1 heure</p> <p>1 heure</p> <p>2 heures</p> <p>1 heure</p>	<p>Dr E. Ferragut - PH Algologie/Psychosomatique (Montpellier)</p> <p>N. Dossetto Psychologue (CETD Marseille)</p> <p>Mr Eric Dudoit Psychologue Oncologie (Marseille)</p>

C) Les connaissances cliniques (140 heures)

• Elles sont abordées au cours de sept modules délivrés à Nice-Marseille ou Montpellier. Elles sont validées par l'examen de fin de 2^{ème} année.

Thèmes enseignés	Volumes horaires	Nom et qualification des enseignants
<u>Douleurs neurologiques, migraines, algies craniofaciales</u>	24 heures	
<ul style="list-style-type: none"> • Migraines, et céphalées primaires : aspects physiopathologiques, cliniques, thérapeutiques • Douleurs neuropathiques • Douleurs neurologiques : aspects neurologiques 	<p>8 heures</p> <p>4 heures</p> <p>8 heures</p>	<p>Dr A. Donnet - PH Neurologie (Marseille)</p> <p>Dr M. Lanteri-Minet - PH Neuroalgologie (Nice)</p>

et neurochirurgicaux <ul style="list-style-type: none"> • Algies d'origine bucco-dentaire et sinusienne 	4 heures	Pr Ph. Paquis - PU PH Neurochirurgie (Nice) Pr J.C. Peragut - PU PH Neurochirurgie (Marseille)
<u>Douleurs rhumatologiques :</u> <u>lombalgies, radiculalgies chroniques</u>	12 heures	Nom et qualification des enseignants
<ul style="list-style-type: none"> • Physiopathologie des douleurs lombaires • Classification des lombalgies chroniques • Radiculalgies • Evaluation médicale, arbre décisionnel • Vision neurochirurgicale des lombosciatalgies • Prise en charge thérapeutique : l'école du dos • Syndrome myofacial, fibromyalgies • Douleurs aiguës : rachidiennes, articulaires, abarticulaires 	2 heures 1 heure 1 heure 1 heure 1 heure 2 heures 2 heures 2 heures	Dr P. Ginies - PH Algologie (Montpellier) Dr E. Viel – PH – (Montpellier) Pr P. Lafforgue - PU PH Rhumatologie (Marseille) Dr Thao Pham – PH Rhumatologie (Marseille) Dr M. Millêtre-Bernardin - PH Rhumato-algologie (Nice)
<u>Douleur aiguë post-opératoire, post-traumatique</u>	8 heures	Nom et qualification des enseignants
<ul style="list-style-type: none"> • Douleur aiguë : physiopathologie et clinique • Douleur post-opératoire : évaluation et traitement • Analgésie contrôlée par le patient en post-opératoire • Spécificités de la douleur aux urgences • Aspects préventifs : décodage patients à risque 	2 heures 2 heures 2 heures 1 heure 1 heure	Dr C. Mann - PH Anesthésiologie (Montpellier) Pr M. Raucoules - PU - PH Anesthésiologie (Nice) Dr D. Francon Ph IPC (Marseille) Dr Frédéric Lacroix PH DAR Timone Enfant
<u>Douleur associée au cancer, SIDA, soins palliatifs</u>	12 heures	Nom et qualification des enseignants
<ul style="list-style-type: none"> • Syndrome douloureux chez le cancéreux • Stratégies thérapeutiques antalgiques en cancérologie (chimiothérapie, hormonothérapie, radiothérapie) • Gestion de la douleur en cancérologie : évaluation et traitements spécifiques • Symptômes associés à la douleur en cancérologie • SIDA, syndromes douloureux, prise en charge spécifique • Soins palliatifs : concept, organisation pratique, accompagnement d'un malade en fin de vie • La psycho-oncologie : approche globale du patient, de la famille, des équipes 		Dr Kong A Siou - PH Algologie (Montpellier) Dr AM Valet-Eker - PH Gériatrie/Soins Palliatifs (Nice) Dr V. Tuzzolino – PH Algologie (Marseille) Pr F. Duffaud PU PH Oncologie (Marseille) Dr Sébastien Salas - PH Oncologie (Marseille) Mr Eric Dudoit psychologue Oncologie (Marseille)
<u>Douleurs d'origine sympathique et vasculaire</u>	4 heures	Nom et qualification des enseignants
<ul style="list-style-type: none"> • Algodystrophies • Syndromes ischémiques, douleurs des artérites • Syndrome des défilés • Syndromes canaux • Douleurs d'origine veineuse et lymphatique 		Dr P. Ginies - PH Algologie (Montpellier) Dr Ph. Roussel Algologie (Marseille)

<ul style="list-style-type: none"> • Acrosyndromes algiques : syndrome de Raynaud et apparentés 		
<u>Douleurs abdominales, pelviennes, urogénitales</u>	8 heures	Nom et qualification des enseignants
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic d'une douleur aiguë thoracique • Classification des douleurs abdominales • Douleur viscérale, physiopathologie, spécificités thoraciques et abdominales • Douleurs pelviennes aiguës et chroniques chez l'homme et chez la femme 		Dr P. Ginies - PH Algologie (Montpellier) Dr Séverine PUPPO – PH – Gynéco-obstétrique Marseille Pr Igor Sielezneff -PU PH – Chirurgie digestive Marseille
<u>Douleurs de l'enfant et de la personne âgée</u>	12 heures	Nom et qualification des enseignants
<ul style="list-style-type: none"> • Douleur de l'enfant : éléments physiopathologiques (particularité de la maturation des voies de la douleur, développement psychique de l'enfant, particularités du métabolisme du nouveau-né) • Evaluation de la douleur de l'enfant • Formes cliniques (douleur aiguë, gestes en pédiatrie, chronique) • Prise en charge thérapeutique (+ complémentarité psychologique) • Douleur du sujet âgé : évaluation et spécificités thérapeutiques 		Dr Cécile Mareau PH Pédiatrie (Marseille) Dr F. Lacroix – PH – DAR Timone enfant Marseille Pr S. Bonin Guillaume PU PH Gériatrie (Marseille) Dr P. Rat PH Algo gériatrie (Marseille) Dr MC Alberge - PH Anesthésie pédiatrique (Nice) Dr F. Capriz-Rivière - PH Gériatrie (Nice) Dr C. Ricard - PH Anesthésiologie (Montpellier)
<u>Aspects thérapeutiques invasifs – non invasifs</u>	36 heures	Nom et qualification des enseignants
<ul style="list-style-type: none"> • Blocs antalgiques et douleur • Médicaments et douleur 	12 heures 12 heures	Dr C. Mann - PU - PH Anesthésiologie (Montpellier) Pr N. Simon PU PH Pharmacologie (Marseille) Dr G. Mignot - PH Pharmacovigilance (Nice)
<ul style="list-style-type: none"> • Chirurgie de la douleur 	6 heures	Pr Ph. Paquis - PU PH Neurochirurgie (Nice) Pr J.C. Peragut - PU PH Neurochirurgie (Marseille) Pr J. Régis – PU PH Neurochirurgie (Marseille) Dr D. FONTAINE PH Neurochirurgie (Nice)
<ul style="list-style-type: none"> • Thérapeutiques physiques 	6 heures	Dr P. Ginies - PH Algologie (Montpellier) Dr M. Millêtre-Bernardin - PH Rhumato-algologie (Nice) Dr P. Rat – PH Algologie (Marseille)
<u>Prise en charge psychologique et</u>	12 heures	Nom et qualification des enseignants

<u>psychiatrique de la douleur</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Dimension psychologique du douloureux chronique • Bilan psychologique (MMPI, Rorschach...) • Douleur chronique et décompensation psychopathologique • Douleurs psychogènes • Dimension sociofamiliale et environnementale • Thérapies cognitivo-comportementales • Stress et douleur • Douleur chronique chez l'hystérique, l'hypochondriaque et dans les états psychotiques • Utilisation des psychotropes • Tendance toxicomaniaques • Corps, psychisme et douleur 		<p>Dr J. Dufour - MCU – PH retraitée Anesthésiologie (Marseille)</p> <p>Dr E. Ferragut - PH Algologie-psychosomatique (Montpellier)</p> <p>Dr JR Zekri - PH Psychiatrie (Marseille)</p> <p>N. Dossetto - CETD Psychologue (Marseille)</p>
<u>Structures, textes, problèmes médico-légaux, éthiques, socio-économiques</u>	12 heures	Nom et qualification des enseignants
<ul style="list-style-type: none"> • Aspects médico-légaux de la douleur chronique (rapport de causalité, évaluation de l'incapacité, pretium doloris) • Epidémiologie et coût social de la douleur • Concept de dignité humaine et de droit de l'homme • Ethique, expérimentation animal et humaine • Mort et douleur • Organisation de la prise en charge de la douleur structures, textes officiels • Organisation de la prise en charge du soins palliatif • Pluridisciplinarité, place et rôle des intervenants (médicaux, para-médicaux, autres...) 		<p>Pr J.R. Harlé PU PH Médecine Interne (Marseille)</p> <p>Pr P. Le Coz PU Philosophe (Marseille)</p> <p>Dr M. Lantéri-Minet - PH Neurologie (Nice)</p> <p>Pr Ph. Paquis - PU PH Neurochirurgie (Nice)</p> <p>Pr J. Régis PU PH Neurochirurgie (Marseille)</p> <p>Pr F. Duffaud Oncologie (Marseille)</p> <p>Dr Sébastien Salas PH Oncologie (Marseille)</p>

VII –SERVICES SUSCEPTIBLES D’ACCUEILLIR LES ETUDIANTS EN STAGE : Dénomination de l’établissement et du service, nom et qualification du chef de service.

1. Les étudiants sont admis pour la moitié de leur stage (15 jours) dans les deux Centres Régionaux d’Evaluation et Traitement de la Douleur (Nice ou Marseille).
2. Ils peuvent, en fonction des conventions passées avec des services, compléter leurs stages pour acquérir des compétences complémentaires en neuro-algologie, cancérologie, pédiatrie, gériatrie.
3. **Pour Nice, des accords sont passés avec:**
 - Le Centre Antoine Lacassagne
 - Le Service de Rééducation Fonctionnelle

- Le Service de Neurochirurgie
- Le Service de Neurologie
- Le Service de Pédiatrie
- Le Service de Gériatrie

4. Pour Marseille, des accords sont passés avec :

- L'Institut Paoli Calmettes
- Le Service de Neurochirurgie Fonctionnelle (Timone Adultes)
- Le Département d'Anesthésie Réanimation Adultes (Conception)
- Le Service d'Oncologie et l'Unité Mobile de Soins Palliatifs (Timone Adultes)
- L'algo-pédiatrie fait partie de l'activité du Centre d'Evaluation et de Traitement de la Douleur

(Voir lettres d'accord jointes)

VIII – MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

1) Examen probatoire préalable à l'inscription

- L'examen probatoire préalable à l'inscription en 1^{ère} année est d'un examen oral, où les étudiants peuvent être interrogés sur les bases d'anatomie, de physiologie, de pharmacologie, deux questions de clinique et d'éléments psychologiques et sur leur projet professionnel à l'issue de la formation de la Capacité Douleur
- Une note moyenne ou égale à 10/20 est nécessaire pour obtenir l'autorisation de s'inscrire en 1^{ère} année de Capacité.
Le nombre total des reçus à cet examen probatoire ne pourra en aucun cas dépasser le nombre maximum des étudiants susceptibles d'être accueillis par la structure de formation. Ce nombre est de **15** candidats pour Nice, **15** pour Marseille et 20 pour Montpellier.
En cas de litige, le jury de l'examen probatoire décidera du choix du ou des candidats en fonction de la qualité de l'entretien et des réponses observées.
- Sont exemptés du probatoire les candidats détenteurs du DIU Douleur ou du DIU Soins Palliatifs

2) Modalités de validation des enseignements

- Le contrôle des connaissances s'exercera sous la forme de deux examens, l'un organisé au terme de la 1^{ère} année d'enseignement, l'autre au terme de la 2^{ème} année.

A – L'examen de fin de 1^{ère} année sera :

Ecrit, anonyme, d'une durée de trois heures. Il comportera six questions choisies par le jury local dans la banque interuniversitaire, remise régulièrement à jour par la Commission Pédagogique.

Cet examen portera sur les modules de connaissances fondamentales. La réussite à cet examen (note moyenne supérieure ou égale à 10) conditionne le passage en 2^{ème} année. Seuls sont admis à un examen oral de rattrapage les étudiants ayant obtenu une note entre 8 et 10/20 à l'examen écrit initial. En cas d'échec à cet examen de rattrapage, l'étudiant n'est pas autorisé à poursuivre l'enseignement de la Capacité.

B – L'examen de fin de 2^{ème} année sera :

Ecrit, anonyme, d'une durée de trois heures. Il comportera six questions portant sur l'ensemble du programme clinique et thérapeutique, dont trois cas cliniques.

Le jury sera local, mais il existera une double correction (par tirage au sort), effectuée par une autre Université organisant l'enseignement de la Capacité d'Evaluation et Traitement de la Douleur. Les deux correcteurs établissent ensemble la grille de correction.

Dans le cas d'une faible dispersion des notes, la note finale sera la moyenne arithmétique des deux notes obtenues. Dans le cas d'un écart supérieur à 3 points, la copie sera revue par les deux correcteurs voire par un troisième si nécessaire. En cas de note inférieure à 10, un oral de rattrapage est organisé pour les candidats ayant obtenu une note entre 9 et 10 (jury de deux correcteurs).

La Capacité d'Evaluation et Traitement de la Douleur sera délivrée au candidat après :

- réussite à l'examen de fin de 2^{ème} année (écrit avec éventuellement oral de rattrapage);
- validation des stages cliniques par la Commission Pédagogique locale.

3) Modalités de validation des stages (préciser leur durée lorsqu'elle n'est pas fixée réglementairement)

• La formation pratique comporte trente journées temps plein, réparties sur les deux années d'enseignement. L'assiduité est contrôlée par l'intermédiaire du carnet de stage.

Les travaux dirigés, les ateliers (dont les thèmes et modalités sont définis par le Directeur d'enseignement) sont intégrés dans le décompte de ces stages pratiques.

A – Objectifs de cette formation pratique :

1) Objectifs obligatoires :

- **assister à des consultations spécialisées dans la prise en charge du douloureux chronique à ses différents stades ;**

- assister et participer à des réunions multidisciplinaires de synthèse diagnostique et thérapeutique ;
- assister à des prises en charge thérapeutiques spécifiques (blocs diagnostiques, Tens, prescription d'analgésiques et co-analgésiques, maniement des morphiniques, prise en charge psychologique...).

2) Objectifs souhaitables :

- participer à la visite des malades douloureux chroniques hospitalisés ;
- assister à des consultations spécialisées dans les syndromes douloureux particuliers (céphalées, douleurs de l'enfant, douleurs des cancers, SIDA, soins palliatifs, etc...) ;
- assister à la réalisation d'interventions spécialisées (neurolyses percutanées, chirurgie d'interruption, implantation de neurostimulateurs, de sites d'accès intrathécaux....).

B – Critères d'habilitation des terrains de stage :

• Les stages doivent être effectués pour 3/4 du temps dans une structure qui répond aux critères d'habilitation de la commission pédagogique interuniversitaire et pour 1/4 du temps dans un terrain de stage complémentaire répondant aux critères ci-après :

1) Services de stage principal :

- les stages doivent être réalisés soit dans des consultations pluri-professionnelles et pluridisciplinaires, soit dans des centres de référence;
- ces structures doivent prendre en charge et traiter de façon régulière les patients douloureux chroniques ;
- le recrutement de ces structures ne doit pas se limiter au traitement d'un seul syndrome, d'un seul type de douleur ou d'une seule pathologie ;

- le fonctionnement de ces structures doit être pluridisciplinaire et comporter au minimum des médecins qualifiés dans trois spécialités différentes dont la psychiatrie ;
- un minimum de cinq consultations hebdomadaires doit être régulièrement assuré par ces structures ;
- chaque semaine, au minimum, doit se tenir une réunion pluridisciplinaire de synthèse diagnostique et thérapeutique ;
- certains membres de l'équipe doivent participer activement à l'enseignement de la Capacité.

2) Services de stage complémentaire :

- les services sont choisis par le Directeur de l'enseignement en fonction de l'intérêt qu'ils peuvent présenter dans l'approche des douloureux : «cliniques de la lombalgie», «cliniques de la migraine», «unités de prise en charge des douleurs cancéreuses, du SIDA», douleur de l'enfant, douleur de la personne âgée ;
- l'habilitation de ces terrains de stage sera réexaminée tous les deux ans par le Directeur de l'enseignement.

C – Carnet de stage : (Cf carnet joint)

1) Objectifs pédagogiques :

L'étudiant doit valider les objectifs suivants ;

- assister à 20 journées de consultations spécialisées dans la prise en charge des douloureux chroniques, aux différents stades de leur prise en charge, dont au moins 20 patients consultant pour la 1^{ère} fois ;
- assister et participer au minimum à 5 réunions pluridisciplinaires de synthèse diagnostique et thérapeutique ;
- assister aux différentes prises en charge thérapeutiques spécifiques.

2) Au cours de cet enseignement pratique, l'étudiant doit acquérir les notions suivantes :

- conduite de l'entretien et de l'examen médical d'un douloureux chronique de façon à reconnaître les différentes composantes de la plainte douloureuse ;
- évaluation quantitative et qualitative du syndrome douloureux ;
- évaluation des facteurs psycho-sociaux ;
- analyse critique du parcours médical du patient ;
- synthèse des données cliniques et paracliniques ;
- réévaluation du diagnostic et de la thérapeutique ;
- évaluation d'un projet thérapeutique multimodal.

Au terme du stage clinique, l'étudiant doit avoir compris le mode de fonctionnement d'une équipe pluridisciplinaire de traitement de la douleur.

**DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER
LA CAPACITE DE GERONTOLOGIE**

I – UNIVERSITE :

(Préciser les UFR concernées)

DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES	CERTAINS ENSEIGNEMENTS EN COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES

II – AVIS :

- du ou des conseils des UFR
- du conseil des études et de la vie universitaire
- du conseil d'administration

III – NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT:

**NOM : Pr Bonin-Guillaume Sylvie, Professeur des Universités-Praticien Hospitalier, Spécialité Gériatrie
(CNU Sous section Médecine interne ; Biologie du Vieillessement, Addictologie, Médecine générale)**

ADRESSE :

**Service de Médecine Interne Gériatrie, Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille,
Hôpital de Sainte Marguerite, 270 Bd de Sainte Marguerite, 13274 MARSEILLE Cedex 09**

N° de téléphone : +33 491 74 46 12

N° de fax : +33 491 74 60 33

E-Mail : sylvie.bonin@ap-hm.fr; geriatricsud@ap-hm.fr

IV – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :

Le vieillissement de la population est un constat national mais également dans la région Provence. La personne âgée se caractérise par une polypathologie, une polymédication, des vulnérabilités qui nécessitent des prises en charge spécifiques.

La personne âgée est prise en charge à travers des filières de soins gériatriques transversales dédiées (cf circulaire DHOS /02/2007/117 du 28 mars 2007). Des compétences gériatriques et gérontologiques sont requises pour les praticiens qui prennent en charge des personnes âgées à travers les différents composants médicaux et médico-sociaux de cette filière.

La gériatrie est une spécialité médicale officiellement reconnue depuis 2004.

Le référentiel métier de la spécialité de gériatrie, élaboré par le collège professionnel des gériatries français (Livre Blanc de la Gériatrie Française, 2011), a défini 9 segments d'activités du métier de gériatre qui nécessite un socle de compétences communes et l'acquisition de compétences spécifique à chacun de ces segments.

La capacité de gérontologie est un diplôme national permettant d'acquérir les compétences nécessaires à la pratique gériatrique.

V – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE :

30 candidats par année de capacité, soit au total 60 candidats pour 2 ans (60 inscriptions annuelles).

Le nombre d'inscription pour valider la capacité de gériatrie est de 2. Une troisième et ultime inscription est possible en cas d'échec.

VI – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

Cours Théoriques

Les cours théoriques se répartissent en séminaires de 3 jours (environ 20 heures par séminaire) Quatre séminaires annuels sont organisés soit 80 heures par an. cf programme des 2 dernières années, Annexe I

Le programme des cours théoriques s'appuie sur le programme national élaboré par le Collège des enseignants de gériatrie.

Ce programme regroupe 5 modules :

- Un module de gériatrie fondamentale
- Un module de gérontologie sociale
- Un module de clinique gériatrique
- Un module de pharmacologie clinique et thérapeutique
- Un module de psychologie et psychiatrie de la personne âgée

Enseignement dirigé

Les cours théoriques sont complétés par des séances de cas cliniques incluses dans les séminaires et par la présence aux journées gérontologiques organisées par les sociétés savantes de la région.

La présence aux cours théoriques, cas cliniques et réunions de sociétés savantes est obligatoire.

VII – SERVICES SUSCEPTIBLES D’ACCUEILLIR LES ETUDIANTS EN STAGE : Dénomination de l’établissement et du service, nom et qualification du chef de service.

(Fournir lettre d'accord)

L’agrément des terrains de stage est donné par le responsable de l’UFR selon les critères choisis par le Collège National des Enseignants de Gériatrie.

La liste des maîtres de stages de capacité de gériatrie est proposée en annexe II.

Elle repose sur la qualification gériatrique du maître de stage (capacitaire ou DESC de gériatrie) reconnu par le responsable pour son implication dans la gériatrie. Le maître de stage intervient dans un établissement public de la région de Provence contenant tout ou partie de la filière gériatrique. Au sein de l’établissement des compétences spécifiques peuvent être acquises au cours du stage.

Le maître de stage définit avec le candidat un projet de stage et peut s’il le souhaite adresser le candidat dans des structures gériatriques extérieures à l’établissement et avec qui il collabore. Il fait un rapport à l’issue du stage.

La candidature du maître de stage se fait sur la base du volontariat et est validée par le responsable d’enseignement de l’UFR d’après des objectifs définis au niveau national.

Cette liste peut être soumise à changement.

VIII – MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

1) Examen probatoire préalable à l'inscription

L’examen probatoire préalable à l’inscription est obligatoire.

Il consiste en un examen écrit et un entretien oral.

Le programme de l’examen probatoire est précisé avant l’examen et peut être soumis à changement.

La réussite à l’examen probatoire est obligatoire pour permettre une inscription en 1^{ère} année de capacité de gérontologie.

La validité de l’examen probatoire est de 2 ans

2) Modalités de validation des enseignements

- A l’issue de la première année de capacité de gérontologie, un examen écrit anonyme est organisé en juin à la faculté de médecine de Marseille portant sur le programme de l’année. Une session de rattrapage sera organisée pour les étudiants ayant échoué à la première session. L’assiduité aux séminaires sera prise en compte dans la note finale. Le bénéfice de la réussite de la première année de capacité est valable 2 ans.
- A l’issue de la 2^{ème} année de la capacité de gérontologie, un examen écrit anonyme sera **organisé portant sur l’ensemble de l’enseignement des deux années**. La note requise pour la réussite est de 10/20. Une session de rattrapage sera organisée pour les candidats

ayant échoué à la première session. Cette modalité docimologique a fait l'objet d'une décision nationale par le Collège National des Enseignants de Gériatrie

- A la fin de la 2^{ème} année de cours et après réussite des examens écrits, le candidat présentera un mémoire à l'oral devant un jury de gériatres. Cette soutenance est organisée à l'issue des deux sessions d'examen écrit de la 2^{ème} année.

3) Modalités de validation des stages (préciser leur durée lorsqu'elle n'est pas fixée réglementairement)

La validation des stages se fera sur présentation du rapport de stage du maître de stage et d'un rapport de stage de l'étudiant.

Le stage pratique consiste en 80 demi-journées d'observation dans des structures (médicales et médico-sociales) de la filière gériatrique. La répartition du temps de stage dans les différentes structures sera étudiée au cas par cas en fonction du projet professionnel du candidat.



Université de la Méditerranée
Faculté de médecine de Marseille
Année universitaire 2010-2011



CAPACITE DE GERONTOLOGIE

Enseignant responsable : Pr S.Bonin-Guillaume

Programme Enseignement Théorique

LIEU AMPHITHEATRE HE1 (CHU TIMONE ENFANTS, BD JEAN MOULIN 13005 MARSEILLE)

4 séminaires de 3 jours (9h-12h ; 13h30-17h30)

Séminaire 1 : 17-19 novembre 2010

Séminaire 2 : 19-21 Janvier 2011

Séminaire 3 : 16-18 Février 2011

Séminaire 4 : 6-8 Avril 2011

**JOURNEE DE LA SOCIETE PROVENÇALE DE GERONTOLOGIE : « LE SUJET AGE EN SITUATION D'URGENCE »
LE 3 DECEMBRE 2010 (PRESENCE OBLIGATOIRE), AMPHITHEATRE PREMALLIANCE**

SEMINAIRE 1 (17-19 NOVEMBRE 2010) :

J1: Matin : Urgences et sujet âgé Le sujet âgé malade : Notion de pathologie en cascade	O Lacroix
AM : Prévention en gériatrie Dépendance Organisation de la capacité, Mémoire, Stages	E Créteil P Disdier S Bonin-Guillaume
J2: Matin : Politique de santé et organisation des filières AM : Organisation hospitalière La filière Alzheimer (MAIA, URCC, PLASA, UHR) Consultation, HJ, Consultations mémoire EHPAD, Médecin Coordonnateur, Pathos	Guy Sevoz C Molines S Hamon E Assemat L Tosti, O Reynaud Levy
J3 : Matin : Pharmacologie et pathologie iatrogène AM : Cas cliniques	F. Rouby S Bonin-Guillaume; O Lacroix

SEMINAIRE 2 (19-21 JANVIER 2011) : GERONTOLOGIE FONDAMENTALE ET GERONTOLOGIE CLINIQUE

J1 : Matin : Vieillesse artérielle, HTA, Traitement AM : Pathologie veineuse thromboembolique, diagnostic et Pris en charge Pathologie artérielle Pathologie coronaire, diagnostic et prise en charge	Y Frances Y Frances O Hartung L Bonello
J2 : Matin : Pathologie pulmonaire chez le sujet âgé AM : Diagnostic et prise en charge de la FA Diagnostic et prise en charge Insuffisance cardiaque Traitement anticoagulant	M Gouitaa P Ambrosi
J3 : Matin : Troubles hydroelectrolytiques AM : Nutrition et dénutrition MPE, diagnostic, évaluation et prise en charge	H Vacher Coponnat S Bonin-Guillaume

SEMINAIRE 3 (16-18 FEVRIER 2011) : GERONTOLOGIE CLINIQUE ET THERAPEUTIQUE

J1 : Matin : Evaluation gériatrique standardisée Notion de fragilité	S Bonin-Guillaume S Bonin-Guillaume
---	--

AM : Chutes, instabilité posturale
Principes de réadaptation

JP Azulay
L Benssoussan

J2 : Matin: Diabète du sujet âgé
AM Pathologie infectieuses et principe d'antibiothérapie

P Brocker, (CHU Nice)
B Dewazières, (Nîmes)

J3 : Matin : Soins palliatifs en gériatrie
Douleur sujet âgé: évaluation et traitement
AM : Pathologie cancéreuse

A Aubry
P Rat
F Rétornaz

SEMINAIRE 4 (6-8 AVRIL 2011) : PSYCHOLOGIE ET PSYCHIATRIE DU SUJET AGE

J1 : Matin : Le champ de la psychiatrie du sujet âgé
Maltraitance régime de protection des personnes
Alcoolisme du sujet âgé, Sexualité du sujet âgé

R Arnaud Castiglioni

AM : Psychoses du sujet âgé
Anxiété et névroses du sujet âgé

R Arnaud Castiglioni
T Bautrant

J2 : Matin : Psychologie du vieillissement
Troubles de la personnalité et vieillissement
AM : Depression
Psychotropes

G Morel
G Morel
S Bonin-Guillaume
S Bonin-Guillaume

J3 : Matin : SPCD, diagnostic et prise en charge
AM : Cas cliniques

S Bonin-Guillaume, R Arnaud Castiglioni
C Fajula, S Bonin-Guillaume

Le Président de l'Université

Le Doyen de la Faculté de médecine

Le responsable de l'enseignement

Pr. Y. BERLAND

Pr. G. LEONETTI

Pr. S BONIN-GUILLAUME



CAPACITE DE GERONTOLOGIE
Enseignant responsable : Pr S.Bonin-Guillaume

PROGRAMME ENSEIGNEMENT THEORIQUE

LIEU AMPHITHEATRE HE1 (CHU TIMONE ENFANTS, BD JEAN MOULIN 13005 MARSEILLE)

4 séminaires de 3 jours (9h-12h ; 13h30-17h30)

Séminaire 1 : 16-18 novembre 2011

Séminaire 2 : 21-23 Décembre 2011

Séminaire 3 : 18-20 Janvier 2012

Séminaire 4 : 4-6 Avril 2012

**JOURNEE DE LA SOCIETE PROVENÇALE DE GERONTOLOGIE : « NUTRITION ET CANCER »
LE 2 DECEMBRE 2010**

SEMINAIRE 1 (16-18 NOVEMBRE 2011) : GERONTOLOGIE SOCIALE, GERONTOLOGIE CLINIQUE

J1: Matin : Introduction , organisation de la capacité de gérontologie
 Vieillessement normal
 AM : Vieillessement immunitaire
 Syndrome inflammatoire, connectivites, corticothérapie

S Bonin-Guillaume
S Bonin-Guillaume
E Crétel
F Bernard

J2: Matin : Sociologie du vieillissement
 AM : Anémie, Hémopathie du sujet âgé

H Thomas
R Costello

J3 : Matin : Troubles endocriniens chez le sujet âgé
 AM : Cas Cliniques

I Morange
E Cretel , F Bernard

SEMINAIRE 2 (21-23 DECEMBRE 2011) : GERONTOLOGIE FONDAMENTALE ET GERONTOLOGIE CLINIQUE

J1 : Matin : Vieillessement cognitif normal
 Plainte mnésique
 AM : Démences (1)
 Bases de neuropsychologie

M Ceccaldi, O Félician
M Ceccaldi, O Félician
M Ceccaldi, O Félician

J2 : Matin : Démences (2)
 Les Prises en charge non médicamenteuses des démences
 AM : Accident vasculaire cérébraux
 Maladie de Parkinson

M Ceccaldi, L Koric
M Ceccaldi, L Koric
P Bensa
JP Azulay

J3 : Matin : Syndrome confusionnel
 Troubles du sommeil
 AM : Cas cliniques

S Bonin-Guillaume
S Bonin-Guillaume
S Bonin-Guillaume

SEMINAIRE 3 (18-20 JANVIER 2012) : GERONTOLOGIE FONDAMENTALE ,SOCIALE, CLINIQUE ET THERAPEUTIQUE

J1 : Matin : Veillessement rénal, Insuffisance rénale, Dialyse chez le sujet âgé
 AM : Recherche Clinique en gériatrie
 Qualité des soins en gériatrie

P Brunet
S Gentile

- J2 : Matin: Missions du médecin Coordonnateur : historique et décrets
 AM : Vieillissement de l'os, ostéoporose, arthrose
 O Reynaud-Levy
 H Blain (CHU Montpellier)
- J3 : Matin :
 AM : Orthopédie et sujet âgé
 Chirurgie du sujet âgé
 S Paratte
 P Orsoni
- SEMINAIRE 4 (4-6 AVRIL 2011) : GERONTOLOGIE FONDAMENTALE, SOCIALE, CLINIQUE, THERAPEUTIQUE
- J1 : Matin :Gynécologie de la femme âgée
 AM : Vieillissement oculaire et Pathologie oculaire du sujet âgé
 Vieillissement buccodentaire et pathologies du sujet âgé
 X Carcopino
 J Conrath et al
 C Agostini
- J2 : Matin : Spécificités du rôle de médecin coordonnateur en EHPAD (aspect pratiques)
 AM : Vieillissement digestif, constipation, pathologie digestive du sujet âgé
 S Teissier
 O Guérin (CHU Nice)
- J3 Matin : Troubles mictionnels de l'homme tout n'est pas la prostate
 AM : Cas cliniques
 R Boisset

Le Président de l'Université

Le Doyen de la Faculté de médecine

Le responsable de l'enseignement

Pr. Y. BERLAND

Pr. G. LEONETTI

Pr. S BONIN-GUILLAUME



Université de la Méditerranée
Faculté de médecine de Marseille
Année universitaire 2011-2012



CAPACITE DE GERONTOLOGIE
Enseignant responsable : Pr S.Bonin-Guillaume

MAITRES DE STAGE DE LA CAPACITE DE GERIATRIE ANNEE 2011-2012

Lieu	Référents	Spécificités	Nombre de stagiaires/ an
Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, Sud	Pr S Bonin-Guillaume Dr E Cretel Dr O Lacroix	Filière gériatrique courte	3
Aix en Provence Saint Thomas CHG Aix en Provence	Dr F Ravallec Dr A Aubry, Dr Laure Poudens	Soins palliatifs Filière gériatrique	2 1 1
CH Allauch	Dr MC Icard Dr B Diadéma	Soins palliatifs Cardiogériatrie	1 1
CH Apt	Dr D Godeau		1
CH Arles	Dr C Anselme	Filière gériatrique	1 à 2
CHG Aubagne	Dr S Tournier	Filière gériatrique	1
CHG Avignon	Dr C Bodet Dr H Naschar	Filière gériatrique compl Filière	4
CH Embrun	Dr P Lutzler		1
CH Gap-Sisteron	Dr Assemat Eric Dr O Guillem	Filière Alzheimer Oncogériatrie	1 1
Hyères Beauséjour	Dr R Latour	Soins palliatifs, Filière complète	2
CH Martigues	Dr Strato-Ferrato		1
CGD Montolivet, Marseille	Dr C Molines Dr I Potard Dr C Franqui	Filière gériatrique Oncogériatrie Filière Alzheimer	1 1 1
CH Orange	Dr P Beau		1
CHG Salon	Dr B Ciampa Dr R Lauretta		2
CHG Toulon	Dr D Clairet		2
TOTAL			30

Le Président de l'Université

Pr. Y. BERLAND

Le Doyen de la Faculté de médecine

Pr. G. LEONETTI

Le responsable de l'enseignement

Pr. S BONIN-GUILAUME